

## CONSEIL DU 11 MARS 2021

### Salle multi-activités d'Arlanc

#### Procès-Verbal de séance

M. le Président remercie M. le Maire d'Arlanc d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune. Il constate que le quorum est atteint (68 présents, 10 pouvoirs, 78 votants) et ouvre la séance.

Il accueille M. le Sous-préfet d'Ambert, qui assistera à la séance et le remercie pour sa présence.

Mme Régine Fabry est désignée secrétaire de séance.

M. le Président demande au conseil d'approuver le procès-verbal du conseil du 4 février 2021. Il précise qu'une note d'information au sujet du parc de véhicules a été fournie en complément, comme demandé lors de la séance. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le nouveau secrétaire général de la sous-préfecture, M. Jean-Yves Ciekosz-Said, se présente et M. le Président, au nom des élus, lui souhaite la bienvenue sur le territoire.

## PÔLE « SOCIAL »

### Soutien au projet de maison de santé pluridisciplinaire d'Ambert

Cf. délibération n°20

Unanimité.

Marc Joubert : « Une simple question : dans le paragraphe qui se rapporte aux engagements des professionnels, il est indiqué « mailler le territoire », mais qu'est ce que cela signifie en pratique ? car on a évoqué, lors de la dernière réunion, le fait que les professionnels de santé qui seront basés à Ambert, se déplacent sur le territoire, est ce que cela veut dire la même chose ou pas ? »

M. le Président : « Oui, exactement. »

Florence Usannaz : « C'est l'engagement des professionnels, comme cela est indiqué dans le courrier de l'association APSSA, qui est en annexe. Ils indiquent très clairement qu'ils feront des permanences sur les différents secteurs du territoire. C'est dans le deuxième paragraphe « le déploiement de ce fait d'un accès au soin pour tous les habitants des communes d'ALF (...) afin d'organiser des permanences de consultation pour les personnes pâtissant d'un éloignement géographique, comme de problèmes de santé ne leur permettant pas de se déplacer aisément » donc c'est indiqué à cet endroit, dans le petit 2 de leur lettre d'engagement. »

M. le Président : « Nous y veillerons par ailleurs lors de l'élaboration de la convention. »

Marc Cussac : « Juste pour compléter ces informations. Nous avons eu une réunion de travail en mairie d'Ambert le 25 février, le concepteur de la société Office santé a rencontré notre agent qui s'occupe du dépôt des permis de construire, et cela a permis de corriger pas mal de choses sur le bâtiment. Donc le dépôt va être instruit prochainement. Début des travaux en novembre et un rendu en septembre 2022. Pourquoi une telle rapidité ? C'est un bâtiment à ossature bois, comme vous avez pu le constater sur la diapositive projetée et avec une conception rapide. C'est donc plutôt encourageant. A l'intérieur du bâtiment de la maison de santé, il y aura un logement à part entière, avec deux chambres et un espace commun. C'est vraiment positif car cela va faciliter les remplacements. Il y aura également une salle de réunion qui va permettre aux gens d'avoir des échanges interdisciplinaires. C'est vraiment un projet très global et très ouvert. »

Christian Heux : « J'ai une question un peu vicieuse mais il est écrit qu'il y a un accueil très favorable du médecin salarié du Département, mais est ce que l'on peut imaginer que l'accueil eût pu être défavorable ? »

Valérie Prunier : « Oui, parce que, à l'origine du projet départemental, deux territoires avaient été ciblés comme prioritaires, le nôtre et celui des Combrailles. En fin de compte, le Président de la commission qui gérait le dispositif étant lui-même un élu des Combrailles, avait mis, on va dire, la charrue avant les bœufs, il avait un peu insisté et fait du forcing pour qu'il s'applique prioritairement sur son secteur, sans aucune concertation avec les médecins déjà installés... Donc forcément, cela s'est mal passé... finalement, le médecin qui devait s'installer dans la région de Saint-Eloy ... Eh bien, il va arriver à Saint-Germain parce que devant la levée de boucliers des médecins du secteur, il n'a pas été possible de prolonger le projet. Celui-ci avait été présenté de manière biaisée aux médecins, il aurait fallu le faire connaître aux professionnels présents avant d'aller plus loin dans les négociations. Du coup, ces deux secteurs étaient ciblés comme prioritaires, car je vous rappelle qu'il y avait également Thiers, et les quartiers nord de la ville de Clermont. Priorité a été donnée au secteur rural ; nous avons la chance de disposer d'un local immédiatement disponible et d'une équipe favorable à sa venue. Ce médecin s'est rendu à plusieurs reprises sur le territoire de St-Germain, et les contacts avec les professionnels locaux ont été très cordiaux. Reste à savoir comment les professionnels du Vernet la Varenne vont réagir, mais nous espérons que cela évolue également de manière très favorable. »

M. Le Président, : « Nous avons également négocié cet aspect avec les professionnels du territoire : qu'ils accueillent favorablement le médecin salarié du département. »

Guy Gorbinet : « Je voudrais juste préciser qu'il n'y aura pas 45 places de parking comme prévu initialement, car cela posait des problèmes de circulation, notamment pour les bennes à ordures ménagères, ... il y en aura 41. Sachant qu'une place de parking, coûte 3 000 € environ ; cela fait 12 000 € euros en moins sur le coût du parking qui sera financé par ALF. »

Didier Liennart : « Je pense qu'un bon travail a été fait par les professionnels de santé, même si j'aurais préféré que ce soit le public qui s'investisse pleinement dans cette opération. Il y a des réponses qui sont apportées point par point aux demandes exprimées par le Bureau communautaire ; donc on ne peut que s'en féliciter. Reste à traduire très concrètement les intentions affichées dans la lettre à travers la convention qui va être signée. Il y a juste un petit point peut-être à préciser ... je sais qu'il y a des problèmes de garde à certains moments sur le territoire, et cette question est très importante ; je ne sais pas si elle a été réfléchie au cours de l'élaboration du projet, mais elle n'apparaît nulle part. »

M. le Président : « Très bien. Nous allons le noter, Didier. »

Marc Cussac : « Juste pour terminer sur une note d'optimisme, nous sommes encore en contact avec d'autres professionnels, des médecins, j'ai même rencontré un interne sur l'hôpital, qui est intéressé pour rester sur la région... Guy a d'autres contacts également. Ce qu'il faut savoir c'est qu'un travail de fond est effectué, c'est cela le plus important pour faire venir des professionnels avec des éléments très attractifs. »

Monsieur le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

.....  
 18 h 40 – Arrivée : Denis Combris (69 présents – 10 pouvoirs – 79 votants)  
 .....

**Mobilité : refus de la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) »**

Cf. délibération n°21

Unanimité.

Chantal Facy : « Oui, effectivement sur le Pays de Cunlhat nous sommes tous très attachés au le bus des Montagnes. S'il venait à disparaître, ce serait un vrai manque pour les gens qui n'ont pas de véhicules, et qui n'habitent pas le centre de Cunlhat ... par exemple pour se rendre au marché. Et puis une autre chose qui me pose question, même si on n'y peut rien : c'est le transport scolaire.

Depuis que c'est la Région qui s'en occupe, cela pose de vraies difficultés, il n'y a aucune souplesse, aucune connaissance du territoire et on se retrouve avec des parents qui ne peuvent pas mettre leur enfant à l'arrêt du bus, parce qu'ils arrivent en milieu d'année scolaire, par exemple. Il faut le dire : c'est une vraie difficulté sur le territoire. »

Valérie Prunier : « Dire qu'on ne prend pas la compétence ne signifie pas qu'on ne va pas essayer de mettre en place des services qui permettront une plus grande fluidité au niveau des échanges avec la Région. Je pense que l'on pourrait envisager que les MSAP deviennent un relais où les usagers pourront déposer leur avis et dire ce qui fonctionne mal ou moins bien. Nous pourrions devenir un relais de transmission d'info. Il serait bon que nous ayons à la Région un interlocuteur dédié qui s'occupe de notre secteur, afin que nous ou les Mairies, aient la possibilité de faire des remontées, et ce bien en amont ; ils envisagent en effet les rentrées de septembre, il faut demander très à l'avance, les circuits. »

Michel Beaulaton : « Et le service Atchoum, où en est-on ? »

Florence Usannaz : « Le service Atchoum a été suspendu suite à la crise COVID, mais de toute façon, c'était une expérimentation, qui devait se terminer au mois de février. Le service ne perdurera donc pas ; d'autant plus que si vous avez lu la convention proposée par la Région, les plateformes de covoiturage seraient gérées par la Région, donc on ne va pas cumuler les services. »

Inaudible.

M. le Président : « Le coût était de l'ordre de 1 768 euros par mois, ... à peu près. 25 000 € par an. C'était un dispositif expérimental. »

Didier Liennart : « Je pense qu'il y a un enjeu considérable sur la signature avec la Région, et ce que vient de dire Chantal Facy est important. Il faudrait qu'on impose au moins sur le transport scolaire, la prise en compte d'une souplesse d'adaptation, car les familles qui arrivent en cours d'année, se voient refuser la prise en charge du transport scolaire de leur enfant ; c'est un vrai problème. Il faudrait être précis au niveau de la rédaction de la convention. Un autre point qui me chagrine : c'est le sort de nos transporteurs locaux. On va se retrouver dans une situation où la Région lancera les appels d'offres et je souhaiterais qu'on puisse faire en sorte que les transporteurs historiques locaux dans le domaine des transports scolaires ne soient pas évincés car cela représente des emplois sur le territoire. Et c'est une question importante pour moi. »

M. Le Président : « Il est vrai que les emplois du Département qui s'occupait du transport scolaire entre autres, ont été nommés à la Région, ce sont les mêmes personnes que l'on va retrouver. Alors quand on dit qu'ils ne connaissent pas le territoire, ils le connaissent quand même un peu. »

André Voldoire : « Ce que disait Chantal est tout à fait vrai car nous sommes souvent contactés par les familles, qui nous demandent pourquoi on ne s'arrête pas. Nous leur répondons que c'est la Région qui nous donne les arrêts et nous n'avons pas le droit de prendre les élèves aux endroits où cela n'a pas été déterminé par le donneur d'ordre. En ce qui concerne ce que disait le collègue tout à l'heure, nous arrivons à échéance, les appels d'offres sont en train de se faire. Cela signifie qu'au mois de septembre, il y aura une refonte complète du transport scolaire. Il a complètement raison de dire qu'il faudrait essayer de garder le maillage des locaux, car certains transporteurs viennent de Gironde, du Limousin, d'un peu partout... En ce moment, ils ont très faim, au vu de la période de crise actuelle, ils ont des cars à l'arrêt qui ne font rien et tout ce monde-là va se jeter sur les appels d'offres. Il faut donc être prudents pour garder les transporteurs locaux ; je trouve que c'est important pour chaque secteur. »

M. le Président : « Tu as raison ; nous avons toujours pris le parti ici de faire travailler le local. Je ne sais pas par quel moyen nous pourrions y parvenir... »

André Voldoire : « Une remarque encore : on a remarqué qu'il y a beaucoup de véhicules, qui viennent d'ailleurs au vu de leur immatriculation, et qui font les trajets, pour repérer. »

Marc Joubert : « Je vous trouve très pessimistes. Si vous avez des besoins pour la rentrée 2021/2022, c'est aujourd'hui qu'il faut les faire valoir. J'entends qu'il n'y a pas d'interlocuteurs sur la Région ? En ce qui me concerne, ils se sont déplacés sur mon territoire pour voir la proposition de ligne, ils m'ont proposé des abris-bus ; il ne faut pas hésiter à faire appel à eux, ils sont à

Clermont, à une heure et demie de route, et j'ai l'impression qu'ils sont capables de les faire. En revanche, il faut penser aujourd'hui à l'évolution de demain. »

## I - ADMINISTRATION GENERALE

### Comptes rendus des décisions

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- La conception, pose de la signalétique des gîtes d'entreprises ;
- L'attribution de marché pour la collecte du verre ;
- l'attribution de contrat pour l'acquisition de bennes et de caissons de déchetterie ;
- les mouvements « entrées et sorties » des logements – du 1/07 au 31/12/2020
- la remise « enseignement musical » - 2e trimestre année scolaire 2020/2021

Fabienne Gachon : « Je vois dans le relevé de décisions qu'il y a des nouveaux locataires dans les logements des communes, ce serait bien que nous soyons informés lorsque les appartements sont loués, car pour ma part, c'est en passant dans la rue, le soir un peu tard, que j'ai vu que c'était allumé. Ça m'a interpellée et je suis allée frapper et on m'a dit « je suis le nouveau locataire ». Donc ce serait bien qu'on soit avisé. »

M. le Président : « Oui, mais on ressent ce problème dans toutes les communes car les nouveaux arrivants ont perdu l'habitude de venir en mairie se présenter. Je vois qu'il en est de même sur ma commune. Nous verrons s'il est possible de vous informer lorsque les logements ALF sont loués. »

Pas d'autres remarques.

### Débat d'orientation Budgétaire

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Johan Rougeron : « Je vous présente aujourd'hui un diaporama qui a été présenté d'une part en bureau et d'autre part en commission des Finances. Le Débat d'Orientation Budgétaire est un passage obligatoire ; ce n'est pas la version définitive que vous avez là mais une version transitoire qui est travaillée jusqu'au vote du budget, avec les questionnements financiers et budgétaire d'ALF pour les exercices en cours et pour les exercices futurs. On a essayé de faire quelque chose d'assez souple mais nous sommes dans des données très compliquées qui peuvent nous perdre, et n'hésitez pas à m'arrêter si les choses ne sont pas claires pour vous. En second lieu, les élus nous ont demandés de faire une rétrospective, c'est-à-dire de regarder où l'on se situe en début de mandat par rapport aux exercices précédents. En 2017, ALF, c'était 59 budgets, fusionnés en quinze budgets au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et par conséquent une situation qui a été d'une part, celle de la fusion, puis par la suite, celle de l'adaptation à cette situation. Nous allons regarder cette rétrospective, un état de lieu, une image de la situation en 2020. Nous ferons une partie sur la dette, comme c'est obligatoire, puis nous reviendrons sur la fiscalité en dernier point. Après je vous parlerai du budget 2021, tel qu'il est aujourd'hui, puis nous parlerons d'une première approche plus prospective sur la durée du mandat.

Donc premier point, rétrospective financière : ALF aujourd'hui, c'est onze budgets : un budget principal qui est le 401, puis 8 budgets annexes, et un budget autonome qui est le budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le budget annexe de l'EHPAD d'Olliergues, est à l'intérieur de ce budget autonome. Aujourd'hui, nous allons nous concentrer sur le budget principal d'ALF. Lors du vote du budget, nous reviendrons, point par point, sur les budgets annexes afin de voir quels sont leurs enjeux. L'objectif de cette rétrospective est simple : on place un miroir devant la situation financière et on essaye de décrire ce que l'on voit. Il s'agit d'informer plus largement les élus des

conséquences de la création du budget des Ordures ménagères, et les conséquences sur le Budget principal et ensuite de poser le contexte du budget primitif 2021.

Pour commencer, vous dire que l'analyse porte sur le BP ; mais depuis 2017, nous avons la fonction appelée 812 qui permettait de suivre tous les échanges budgétaires liés à la fonction des Ordures ménagères. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, cette fonction 812 a été transférée sur un budget annexe ; l'intérêt pour vous est de suivre de façon différenciée ce qu'il se passe sur le budget principal d'ALF et sur l'activité des Ordures ménagères. Je vous rappelle le contexte : lors du DOB de l'année dernière, nous avons parlé de mesures, de mettre en place une taxe des Ordures ménagères incitative et toute une politique de gestion, qui nécessitait un suivi beaucoup plus fin. C'est pour cette raison que les élus ont décidé la création de ce budget annexe. Ce faisant, il était indispensable de pouvoir retraiter juste les comptes administratifs précédents. Car si on vous présente un BP 2021, où il manque 6 M d'euros, vous ne pouvez pas le comparer aux exercices précédents. Donc ce que je vais vous présenter aujourd'hui : il y a une notion de comptes administratifs standards, c'est-à-dire le budget principal avec l'activité des ordures ménagères des exercices précédents ; et puis il y a ce que l'on appelle les comptes administratifs retravaillés (CAR) pour que vous puissiez vous situer dans le diaporama : lorsque je parlerai de « comptes administratifs retravaillés », ce sera le compte administratif du BP auquel on a enlevé l'activité des ordures ménagères. »

Marc Joubert : « Il me semble qu'il serait bon de préciser ce que représente le budget des Ordures ménagères par rapport au Budget Principal, en pourcentage ? »

Johan Rougeron : « Aujourd'hui le budget principal, c'est 24 M€, et il y avait un peu plus de 4 M€ sur le budget des Ordures ménagères ; donc si je ne retravaille pas les exercices précédents, vous ne pourrez pas comparer des CA, qui n'ont malheureusement pas de situation de l'activité des OM. Si je reprends les choses d'un point de vue plus factuel : cela, c'est que vous avez connu jusqu'à aujourd'hui, vous avez des recettes et des dépenses de fonctionnement sur un Budget principal ... Alors là je n'ai pas encore mis le compte administratif 2020, mais juste pour vous situer : 22 M de recettes réelles et 20 M de dépenses réelles sur le budget principal, quasiment 3 M d'épargne de gestion ; ensuite, j'enlève les frais financiers de l'épargne de gestion avec les soldes de gestion c'est-à-dire toutes les écritures liées au ICNE, les reprises de résultats, etc. Nous sommes sur 2 M d'euros d'épargne brute, et à cette épargne brute, j'enlève les amortissements du capital de la dette que je paye en capital chaque année, et j'obtiens une épargne nette de 384 000 € sur l'exercice 2019. Cela étant, pour le budget avec les OM, à présent je fais la même chose sans les OM, et je suis, dès 2017, 14 M de recettes réelles, 14 M de dépenses réelles, et déjà, une épargne nette qui était négative. C'est-à-dire que quand on enlève la fonction OM sur le BP, on avait un solde de dépenses-recettes moins les frais financiers, moins les amortissements de la dette, qui donnait une épargne nette qui était négative. Attention : je ne parle pas de budget primitif mais du compte administratif, des chiffres tels qu'ils ont été à l'époque. Par contre, au CAR 2018, vous pouvez constater que l'on était à 1 M€ en épargne nette ; moins 800 000 sur le CAR 2019 et 1 M€ pour le CAR 2020. Ces fluctuations, elles s'expliquent par des événements. On peut dire qu'ALF a eu de la chance notamment en 2018, puisque nous avons eu un versement assez important, rattrapage de fiscalité d'une entreprise bien connue du secteur, qui nous a permis d'avoir exceptionnellement une épargne nette très positive. En revanche en 2019, quand nous n'avons pas cette recette, on en revient à des perspectives moins alléchantes. Et puis en 2020 – j'y reviendrais tout à l'heure—2020, c'est l'exercice qui pose un problème : nous avons eu le COVID, et lorsqu'on regarde les chiffres en détail, on s'aperçoit qu'elle n'est pas significative du point de vue du fonctionnement. Si je prends en détail – sans commenter toutes les diapositives – je vais vous donner des éléments importants. Aujourd'hui la fiscalité sur ALF – je vous parle des recettes de fonctionnement sur le budget principal, c'est 65 %, les recettes fiscales représentent 65 % des recettes d'ALF. Ensuite nous avons une vingtaine de pour cent qui sont les dotations et 8 % qui sont les recettes des services.

Ces ratios doivent nous permettre, -- à vous à nous et à l'ensemble des personnes qui travaillent sur le budget, -- de connaître quelles sont les marges de manœuvres. Quand on parle de travailler

sur les recettes, des produits de service, 8 %. sur les recettes réelles de fonctionnement, je voudrais souligner un point, c'est que durant la mandature de M. Daurat, nous avons progressé sur l'atténuation de charges de 42 %. Qu'est-ce que l'atténuation de charges ? ce sont les attributions de compensation. Vous savez que les communes et l'intercommunalité sont liées financièrement par les attributions de compensation, qui sont elles-mêmes en lien avec le financement des compétences transférées. Celles-ci, transférées au cours du temps, ont fait l'objet de commissions locales d'évaluation des transferts de charges qui ont validé un certain nombre de recettes transférées. Pourquoi avons-nous progressé de 42 %, car ALF a pris la compétence « redevance au SDIS » et les 640 000 € que la communauté de communes reverse chaque année au SDIS sont reversées sous forme d'AC par les communes à ALF. A l'époque l'intérêt était d'avoir une bonification de Dotation Globale de Fonctionnement. Sur les dépenses de fonctionnement, nous sommes autour de 15 M€ en 2020, et l'on peut voir qu'il y a 40 % de dépenses de personnel, 25 % sur les charges à caractère général, et les autres charges de gestion de courante, à 13 %. Je commente juste un point, c'est qu'à l'intérieur de ces schémas-là, il y a un certain nombre d'évolutions intéressantes à signaler.

Si je regarde la structure du fonctionnement, si l'on regarde comment ça se passe, nous avons progressé sur les recettes et nous avons également progressé plus faiblement sur les dépenses de gestion, 1%. En revanche, ALF a connu une augmentation du poids du personnel de quasiment 5 %, ce qui nous place au-dessus de la strate des collectivités de la même taille. Tout ceci, nous le verrons tout à l'heure, s'explique par les transferts de compétences qui ont eu lieu entre la fusion et aujourd'hui.

Côté investissement, nous sommes sur une augmentation des recettes de 30 %, ça ne veut pas dire grand-chose ; je voudrais simplement vous faire remarquer, c'est la question de la cyclicité. Les cycles liés aux mandats et parfois aux évènements... comme vous pouvez le voir, les années d'investissement les plus importantes sont 2018 et 2019 en recettes, avec quasiment 4,7 M€ de recettes essentiellement orientées vers le projet « piscine », mais pas seulement.

Sur les recettes, nous en sommes à 4,7, je viens de les commenter ; mais je ne vais pas rester longtemps sur cette diapositive ; en revanche celle qui porte sur les dépenses réelles d'investissement est intéressante à mon sens : et lorsqu'on regarde un peu, nous sommes essentiellement sur des opérations d'équipements. Nous sommes à 6,4 M€ de dépenses en 2019 ; c'est une année exceptionnelle en termes de dépenses ; nous en étions au plus haut pour le budget d'ALF sur cette période. Quand on regarde le mode de financement, nous avons eu beaucoup de subventions sur ces opérations, ce qui a permis d'avoir des voyants globalement au vert. Le résultat de clôture, je ne le commente pas mais je ne suis pas du tout d'accord par l'analyse qui est faite par le logiciel. Tout simplement parce qu'il demande des évolutions de plus de 30% du résultat de clôture pour être dans le vert, mais c'est quelque chose qui est largement contestable.

Je vais passer à la dette. Y a-t-il des questions sur cette première partie ?

Nous allons donc parler de la dette. Aujourd'hui, elle est répartie sur l'ensemble des budgets d'ALF, mais comme vous pouvez le voir, on est à 80 % sur le budget principal ; on a ensuite des budgets dits M4, des budgets industriels et commerciaux qui font l'objet des remboursements par des entreprises des loyers de la dette. Donc la répartition du capital restant dû (CRD), on est à 13 M€ de capital restant dû, tous budgets confondus et 10 M sur le budget principal d'ALF.

La répartition par budget : nous sommes une collectivité assez modèle en termes de risques. Nous avons les meilleures notes possibles en termes d'endettements, si l'on tient compte des nouveaux critères européens. Vous pouvez voir que nous avons 76 % de taux fixes sur tous les budgets et 69% sur le budget principal. Quand on parle, après, de taux fixes, on pourrait aussi agréger les livrets A, mais pour le besoin de la présentation, nous ne le faisons pas, mais cela ferait quasiment 90 %, d'emprunts à taux fixes. Nous avons aussi des Euribors 3M, trois mois, on est sur des

emprunts à taux variables, ce ne sont pas sur des produits complexes, on est vraiment sûr de la dette qui est saine.

Sur le capital restant dû, nous en avons parlé. En ce qui concerne les intérêts, on est dans une dynamique de désendettement ; 256 000 € d'intérêts pour tous les budgets et 178 000 € sur le budget principal retravaillé. Notre principal prêteur est le Crédit Agricole, à 49 % et ensuite vient la Caisse des Dépôts et de Consignation, à 20 %. Les contrats aujourd'hui – c'est anecdotique mais je vous le dis, pour la gestion – nous sommes partis de 99 contrats en 2017, et aujourd'hui, nous en sommes à 69, après renégociation d'une partie de notre dette. Ce qui est intéressant de souligner, je m'arrête une minute sur cette diapositive, c'est que j'ai voulu montrer ici la différence de perception, entre « avec » et « sans Ordures ménagères ». On fait le même travail, on prend le budget principal sans les OM, le Compte administratif retravaillé. En 2017, on est à 14,5 ans de capacité de désendettement. On est sur un seul exercice, la situation revient dès 2018 à cinq ans ; en 2019 : onze ans ; 2020 : 6,2 ans. Je commenterai tout cela tout à l'heure au regard des chiffres 2021.

Capacité de désendettement du Budget avec les Ordures ménagères, ... eh ! bien ! on a un effet très compensateur du résultat des OM, puisqu'on a un budget en excédent, et donc on était de 14 ans, sur le budget principal uniquement et si je prends les OM dans l'analyse, on est à 6,5 ans. Vous retrouverez ces analyses-là, dans les DOB depuis 2017, puisqu'on faisait déjà ce travail-là.

Ce que je veux vous dire également : notre dette par rapport aux recettes de gestion : elle a progressé modestement sur la période, et l'endettement, par rapport à l'Épargne brute a diminué en volume sur l'exercice. La dette garantie, en capital restant dû, -- ce n'est pas le montant du contrat initial – c'est 2,3 M€, et on a une garantie de la dette pour la maison de retraite de Cunlhat, 1,8 M€ ; pour la SEM de Prabouré, 350 000 € et 217 000 € pour l'Office Public de l'Habitat.

Avant de passer à la partie fiscale, est ce qu'il y a des questions au sujet de la dette ?

Au sujet de la fiscalité sur le territoire, c'est une fiscalité intercommunale, donc nous avons une partie en 11,45, taxe d'habitation, en 2017 ; foncier bâti, 2,04 ; 9,15 sur le foncier non bâti ; 9,15 sur le foncier non bâti additionnel et puis, nous avons 24,06 pour la CFE. Alors vous allez me dire, « quand je prends mes fiches d'imposition personnelles en habitant Cunlhat, je n'ai pas les mêmes taux qu'à Saillant ou Ambert ». C'est normal, en 2017, les élus ont fait le choix d'amortir la convergence des taux de fiscalité, liée à la fusion, sur 12 ans. Donc les taux qui vous sont affichés ici, ne sont pas les taux appliqués sur les feuilles d'imposition de l'ensemble des communes. Ces derniers sont des taux convergents vers le taux, qui est le taux final à 11,45, à douze ans. Aujourd'hui en 2020, donc les taux votés l'année dernière, de 11,45 sur la taxe d'habitation ; foncier bâti : 2,14... On voit qu'il a évolué depuis 2017 ; 9,61 en foncier non bâti et 26,29 en CFE.

Je m'arrête un peu là-dessus sur cette première partie. Le Président Daurat s'en souvient : quand on a travaillé à la fusion, il y a eu une augmentation de fiscalité importante. Cette dernière a rapporté plus de 1,8M€ aux communes du territoire. Elle a fait passer toutes les communes contributrices à bénéficiaires du Fonds de Péréquation Intercommunal. C'est un élément que beaucoup ont oublié, mais à l'époque de la fusion, les élus ont fait ce choix – à mon sens courageux—de dire « on augmente la fiscalité pour que l'effort agrégé permette aux communes de bénéficier du Fonds de Péréquation Intercommunal. A l'époque, ALF pensait aussi que le FPIC serait reversé massivement à l'intercommunalité.

Si je prends la fiscalité des ménages : je regarde les choses de façon analytique. Le produit de la Taxe d'habitation est de 4,3 M d'euros. La taxe foncière : 765 000 € ; et 274 000 € sur le foncier non bâti.

Chantal Facy : « Excusez-moi Johan ... je vous interromps ; est ce qu'on peut revenir sur une diapo précédente. Quelque chose me chagrine : Sur la dette, quand vous mettez Maison de retraite de Cunlhat, je ne comprends pas. »

Johan Rougeron : « En fait, lorsque l'établissement a dû être construit, ... je n'ai pas tous les éléments, ALF s'est portée caution solidaire de cet établissement et par conséquent a signé un contrat à cet effet, pour un montant X pour la maison de retraite ; ça a été le cas pour la SEM de Prabouré, ainsi que pour Olliergues 2030. »

Chantal Facy : « Oui, je savais pour Olliergues, mais pour Cunlhat... »

Johan Rougeron : « Je ne vous cacherai pas que nous avons découvert cette caution un peu tardivement. Je reviens sur la fiscalité des entreprises qui va beaucoup changer en 2021. La contribution foncière des entreprises représente 2,5M€ ; 1,4 M sur la Contribution de la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ; 176 000 € pour la taxe sur les surfaces commerciales ; et les IFERT, les Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux, pylônes, éoliennes, etc. : 12 000 €.

Ce qui est intéressant ce n'est pas la nature de ces moyens mais plutôt ce qu'il s'est passé sur cette période, et quand on regarde ce qu'il s'est passé, on voit qu'il y a une petite érosion des bases en 2019. Elle s'explique par le fait qu'à la fusion, nous avons obligation de délibérer sur les bases minimums des entreprises : c'est-à-dire, qu'en dessous d'une certaine base, les entreprises avaient une base plancher qui leur était appliquée. Il se trouve que les ex-communautés n'avaient pas les mêmes bases minimums, et à défaut de délibération, l'Etat faisait une moyenne. Donc on a perdu à cette période et certains chefs d'entreprise ont gagné quelques euros. La précédente mandature a décidé de faire évoluer cette situation, et on a retravaillé la délibération sur les bases minimums pour faire progresser la base fiscale de la CFE de 10 %.

Donc si on regarde, on peut commenter ces indicateurs, mais on peut résumer en indiquant que les recettes de fiscalité ont progressé sur la période : 4% par an pour la fiscalité des entreprises, et 2,45 % pour la fiscalité des ménages. Voilà pour la rétrospective. J'ai essayé d'être extrêmement court. On aurait pu mettre beaucoup d'autres éléments mais on a essayé de faire quelque chose de très simple. C'est bon. Il n'y a pas de question sur cette partie ?

Je passe au résultat. Pour construire le budget 2021, il faut partir du résultat. Je vais vous le commenter. Par rapport à la version qui vous a été envoyée, il y a un seul élément qui a changé c'est le budget annexe des ateliers relais où ont été inscrites deux ou trois écritures de fin d'exercice et le résultat est passé de déficitaire à excédentaire.

Sur le budget principal, vous voyez que nous avons un résultat de fonctionnement qui est très bon : 2,5 M€ pour 2020. Et nous avons sur la fonction 812, un résultat qui est très bon de 1,5 M€. Avec ce résultat, il faut – vous connaissez cela sur vos communes – retravailler le besoin de financement. Vous avez des restes à réaliser en investissement que vous devez couvrir par le résultat de fonctionnement et vous devez aussi couvrir le déficit de la section d'investissement. Si j'additionne le déficit de la section d'investissement + le solde des RAR, j'ai un besoin de financement ... »

Marc Joubert : « Johan ? Est-ce que tu pourrais nous indiquer les pages auxquelles tu te réfères ? De ma place, je ne vois rien de ce qui est projeté ! »

Johan Rougeron : « Je n'ai pas suivi le plan du rapport que je vous ai transmis... »

Marc Joubert : « C'est ce que j'ai vu ! je n'arrête pas de tourner des pages ... Et ce qui est projeté est illisible en ce qui me concerne. »

Johan Rougeron : « Je n'ai pas suivi parce que ... eh bien... les résultats sont page 21, on me dit... Donc on est à 1,15 M de besoin de financement et je le mets en rapport au 2,5 de résultat de fonctionnement. C'est ce qu'il faut retenir de cette diapositive ; potentiellement on a sur le budget principal, 1,4 M de report. C'est très intéressant pour 2021 : on peut reporter 1,4 M€. Mais attention ce résultat-là, disparaît du budget principal et bascule sur le budget annexe des Ordures Ménagères. Ce sont 1,5 M€ qui partent sur le budget des OM. Voilà pour les résultats.

Maintenant je vais m'appesantir une minute sur le contexte. Le contexte est très très pesant cette année, non pas à cause du COVID, mais parce que la Loi de Finances 2021 va bouleverser



l'approche locale en termes de fiscalité et va vous contraindre très fortement pour les exercices à venir.

Juste vous dire qu'en année normale, on aurait dû dépenser 740 000 € de plus en section de fonctionnement cette année. Ce sont les dépenses que nous n'avons pas faites sur l'exercice. Cette donnée doit nous alerter pour l'année prochaine car l'année 2020 n'est pas significative. Si on reprend le compte administratif 2020 et qu'on le reporte en 2021, tout ce qui n'a pas été fait va manquer au budget 2021 pour synthétiser. Donc un autre point très important, on ne l'a jamais vécu, on a eu des taux de revalorisation de bases qui sont de 0,2 %. Pourquoi ? car l'Etat s'appuie sur un indice des prix à la consommation harmonisé qui indique quel est le degré d'inflation et les bases sont revalorisées grâce à cet indice. Ce que je dois vous dire, tout de suite, c'est que cet indice s'applique uniquement sur les bases qui restent puisque la TH n'existe plus ; cette base, elle est figée. 35 M€. D'un point de vue de la DGF et des variables d'ajustement, on peut remarquer qu'au niveau du bloc local, il y a une relative stabilité de la Dotation de Compensation de la Réforme professionnelle (...). En revanche, sur le Fonds Départemental de Péréquation de taxe professionnelle on est toujours sur le même montant. Globalement, dans ce budget 2021, nous avons pris l'hypothèse d'une stabilité de la DGF et des variables d'ajustement. Ce n'est pas tout à fait juste, vous le savez comme moi, ce territoire perd 200 habitants par an quasiment. Et du coup, mathématiquement, la DGF chute. Ces deux diapositives, c'est elles qu'il faut retenir si l'on doit retenir quelque chose du contexte aujourd'hui. Parce que l'Etat a décidé dans le contexte du COVID de retravailler complètement l'imposition locale, et notamment l'imposition sur les entreprises puisque deux mesures vont impacter très fortement les collectivités locales, et notamment les EPCI qui perçoivent la fiscalité des entreprises. C'est la question d'abord de la suppression de la part régionale de CVAE, cette suppression n'impactera pas le territoire puisqu'il gardera sa CVAE, mais les entreprises auront une diminution de 50 % de la CVAE. Un élément très important est que CVAE plus CFE cela s'appelle la contribution économique territoriale, et cette contribution était jusqu'alors plafonnée à 3 % de la valeur des entreprises. L'Etat a décidé de le plafonner à 2 %. Pour l'instant nous n'avons pas encore toutes les simulations mais c'est très impactant pour les territoires. On a ici des simulations qui montre que finalement, nous aurons des compensations qui se feront sur la part des deux taux entre l'équilibre CFE et CVAE sur les territoires. D'ores et déjà, nous avons des craintes sur ces recettes. Pour 2021, on est compensé à l'euro près mais attention à l'avenir, pour des questions de dynamiques de bases par exemple.

Un autre point qui n'est pas anecdotique sur notre territoire, est que l'Etat a décidé, pour favoriser la politique industrielle nationale, de diviser par deux les impôts fonciers sur les entreprises. Donc la méthode d'évaluation comptable des locaux professionnels a été changée ; on passera donc à une réduction de moitié de la valeur locative de ces établissements. Or vous savez que nous avons certaines grosses entreprises du territoire qui vont bénéficier de ce dispositif et cela va impacter directement les finances d'ALF. Je vous ai fait une diapositive pour synthétiser les dynamiques fiscales qui changent. Vous avez ici la TH, qui grosso-modo, sur les résidences principales remplacée par une dotation. Nous avons une base de 38 M, 25 M de base qui disparaissent, au sens dynamique des bases, pas sur le remboursement de l'Etat. Et puis on crée une majoration spéciale pour les résidences secondaires, c'est une base de 13 M, ce qui n'est pas négligeable pour le territoire. Puis possibilité de mettre en marche une majoration spéciale. Donc ensuite, foncier bâti et foncier non bâti, on a la perte compensée de la moitié des produits industriels fonciers ; donc cette année on sera compensé. La CET, donc plafonnement et puis la division par deux de la valeur locative de la CFE industrielle, plus le bouclier entre guillemets, d'impôts de production puisque l'on a un produit, un ... plafonnement sur la valeur ajoutée des entreprises. Donc là-dessus, quelque chose qui va aussi impacter sur le territoire.

Les taxes foncières n'étaient pas un élément de réflexion principaux pour les EPCI jusqu'à ce jour. Elles vont le devenir grandement à l'avenir. Voilà sur la partie du contexte. Je me suis concentré sur la partie intercommunale, notamment sur les impôts « entreprises ». Vous avez dans le rapport

d'autres informations relatives par exemple au projet de réforme des valeurs locatives en cours, que vous pourrez consulter dans les prochains jours.

J'en arrive au vote du budget, au débat d'orientation budgétaire. Budget 2021 : les consignes qui nous ont été données au service et à moi-même, donc les projets de budgets sont établis sur la base des propositions des vice-présidents et de leurs pôles respectifs. Le schéma de report du FPIC 2020 a été repris en 2021 -- vous allez comprendre rapidement pourquoi--. Lors de la commission « finances », le Président nous a demandé dans la mesure du possible de ne pas recourir à l'augmentation de fiscalité dans les trois premières années de son mandat. Le président souhaite également contenir les dépenses en les alignant sur l'évolution des dépenses réelles, en essayant de financer les énoncés des exigences déjà validés. Ensuite, le recours à l'emprunt sera aussi limité et toujours dans la mesure du possible, pour essayer de protéger la section de fonctionnement.

Alors où en sommes-nous aujourd'hui dans l'élaboration du budget ? C'est la première fois depuis 2017 qu'on vous présente un budget, un DOB qui est au 11 mars, uniquement après la première conférence... d'habitude on allait un peu plus loin. Le DOB se situait après la seconde commission des Finances. Donc là, les élus ont souhaité anticiper pour faire état de la situation, compte tenu des projets qui ont déjà avancé. C'est donc le cas aujourd'hui mais le budget présenté n'est pas celui qui sera voté, je l'espère, le 15 avril. Les précautions d'usage : ces précautions, il faut les entendre. Quand on fait un budget de cette dimension, c'est 16 000 lignes et sur les 16 000, réparties par huit pôles, chaque Vice-président, en retient environ 1500, et sur ces 1500, il y a peut-être 1 000 hypothèses ; donc quand on fait un budget primitif, il s'agit d'un budget prévisionnel ; ce budget est présenté sous réserve de la qualité des données transmises. Moi et ma collègue que je n'ai pas présentée, Christelle Londiche, (...) elle a tombé un boulot remarquable car il faut retravailler toutes ces données, les saisir et voir comment ça tourne. La qualité des données transmises, donc ça c'est un point... la notification des états 1259 : nous étions récemment avec le conseiller aux décideurs locaux, qui nous disait que les états de notification 1259 ne devraient pas arriver avant le 31 mars. Le deuxième sujet, c'est que les résultats du CA 2020 et les comptes de gestion ne sont pas définitifs. La réalité des projections en investissements, elles ont été faites en l'absence de projet pluriannuel. Pour l'instant, nous avons des projections sur 2021, voire 2022. Et ensuite on a intégré les dispositions de la loi de finances, les décisions postérieures au vote du budget ne sont pas intégrées et puis les écritures finales de régularisation avec le budget des OM sont intégrées mais elles ne sont pas finalisées puisque nous échangeons à ce sujet avec les services de l'Etat. Donc comme je vous le disais, au 1er janvier, -- c'est ce qu'il faut retenir--, on a créé un budget annexe des ordures ménagères qui change le contexte du budget principal. On vient de vivre deux années COVID, et ensuite on n'a pas intégré pour les besoins de l'analyse, l'abattoir et les dernières décisions du bureau. Je les intégrerai dans la prospective du budget, le 15 avril. Pour les besoins de l'analyse l'intégralité du résultat de fonctionnement sera reportée en investissement juste pour vous situer le scénario où l'on financerait en autofinancement les investissements programmés.

Les investissements : au 26 janvier, il y avait un solde d'équipement de 2 M€, entre les dépenses et les recettes d'équipements. Si je compare aux années précédentes, nous étions revenus au niveau de 2019 en ce qui concerne les besoins. (...) Donc juste pour comparer on a eu un haut niveau de solde d'équipement : 4,5 M en 2018 ; 2 M en 2019, en 2020 moins de 500 000 €. Pourquoi cet écart, parce que 2020 a été l'année des subventions ; le solde entre dépenses et recettes a été largement inférieur, et donc en 2021, vous avez 2 M de besoin de financement si on travaille dans ces perspectives-là. Mais quand on regarde la section de fonctionnement, on s'aperçoit que dans les projections qui sont faites, on a une épargne nette qui est négative, c'est-à-dire qu'on ne libère pas un seul euro pour autofinancer l'investissement ; dans cette situation, le Bureau a souhaité retravailler tous les investissements qui avaient été programmés. Ils ont revu tous les projets qui avaient été chiffrés, l'objectif étant de diminuer de plus d'un million d'euros, l'investissement. C'est un tableau que vous n'avez pas puisque c'est un tableau que le président a demandé de rajouter, c'est le tableau des projets retravaillés à l'aune d'un glissement 2021, 2022, 2023 et puis à l'aune

d'une réalité concrète, des réalisations concrètes des dépenses et des recettes. Parce que parfois, on est tenté de mettre tout, la première année, mais on sait très bien qu'on ne réalisera pas l'intégralité des dépenses la première année. Là, on vous en met 18, mais il y en a 108 projets d'investissement sur ALF. 108 opérations. N'hésitez pas si vous voulez le listing complet des opérations à 10, 15 000 euros. Vous les aurez de toute façon lors du vote du budget. Mais on peut vous envoyer ces éléments par mail. »

Fabienne Gachon : « Je vois des dépenses en ce qui concerne la MSAP de Cunlhat ? Je pensais que le projet était abandonné, alors questionnement. »

Johan Rougeron : « Oui. Ce sont les subventions que nous devons rembourser. »

Fabienne Gachon : « Vous voulez dire les entreprises ? »

Johan Rougeron : « oui, il y a en plus des pénalités de retard ... »

Chantal Facy : « Oui 400 000 € pour la DRAC, et il doit y avoir une partie pour le Département également... »

Johan Rougeron : « Oui et 70 000 € pour les entreprises. On rembourse puisque nous avons contracté avec les entreprises, nous allons honorer ces engagements. Donc sur l'analyse financière intermédiaire, je voudrais simplement vous dire que j'ai souhaité faire une diapo après, dans les échanges que l'on a pu avoir en préparant le budget, il y avait parfois une confusion entre « équilibre budgétaire » et « analyse financière ». L'équilibre budgétaire, on va y arriver ; on équilibrera le budget, le président nous demande d'équilibrer le budget. L'analyse financière et le contexte financier d'ALF, c'est autre chose. C'est la santé, c'est le bulletin de santé de l'EPCI à un moment donné et ça c'est important de faire la différence, car le but de ce budget 2021, c'est déjà l'équilibre en priorité. Ça n'est jamais arrivé. Cette année, la priorité c'est d'équilibrer ; le second objectif est d'essayer de financer les projets déjà validés. Ensuite, c'est de maîtriser l'évolution des dépenses, stabiliser les recettes puisqu'on nous a demandé de ne pas travailler sur la fiscalité en 2021 ; et puis améliorer la situation financière, ça vient à la fin de cette diapositive (...).

Donc le budget de fonctionnement d'ALF, 50 % c'est l'administration générale qui compte l'ensemble des fonctions supports (compta, RH, informatique, ...) qui travaillent sur tous les services, ainsi que les directeurs de pôles, et leurs assistantes ; si j'enlève l'ADG et que je vous donne une vision opérationnelle : le premier pôle d'ALF, c'est la culture : 30 % des dépenses, ensuite c'est l'enfance-jeunesse : 22 %, ensuite le pôle Economie, mais cela est dû essentiellement aux écritures sur les locaux professionnels ou des établissements que nous avons en location et puis ensuite nous avons, le pôle social et le pôle technique à 12 % (sachant que pour ce dernier, il n'y a plus les ordures ménagères dans le fonctionnement), le pôle Agriculture-Forêt à 10 %. Il est important de voir où on en est, en début de mandat, par rapport à la stratégie politique d'ALF et surtout l'historique du Territoire. Sur les volumes maintenant. L'ADG, c'est 8,5 M€ et c'est 13 M. Alors ça ne veut rien dire, parce que 13 M en ADG, on a tous les produits fiscaux. Ensuite, ces produits servent bien à financer la culture, le social, etc. Donc c'est juste une présentation qui nous permet d'illustrer. Pour vous donner un ordre d'idée, le pôle « Culture-Sport Vie Associative » en termes de dépenses, ce sont 2,3 M de dépenses et 432 000 € de recettes, et il y a la piscine à l'intérieur de ce pôle et en termes de fonctionnement, ce n'est pas négligeable. Le Pôle Economie, 1 160 000 € de dépense, et 370 000 € de recettes liées aux activités. L'Enfance-Jeunesse : 1,8 M d'euros et 700 000 euros de recettes. Le pôle social : 1 M de dépenses et 600 000 € de recettes. Et le pôle STE : 950 000 € de dépenses pour 500 000 € de recettes. Il y a beaucoup de loyers, là-dedans, il y a tout le patrimoine immobilier qui est géré par le pôle technique. Si je regarde les recettes, eh bien 81 % des recettes, c'est-à-dire toute la fiscalité est sur le pôle ADG et si j'enlève l'ADG, on peut voir 23 % sur le pôle Enfance-jeunesse qui est aidé fortement par la CAF notamment, et par les partenaires sur les projets actuels.

A présent, je vais vous présenter la situation au 26 janvier. Au 26 janvier, nous avons demandé à l'ensemble des Vice-présidents de faire remonter leurs prévisions, et on a fait les additions, on

regarde où on en est et on en était à 16,2 M€ de recettes, et 16,8 M€ de dépenses. En épargne brute, nous en étions à – 616 000 € pour un amortissement de la dette à 857. Là, tout de suite, pour vous dire c'est que la priorité quand on vote un budget, au-delà de l'équilibre, c'est la question de la couverture de la dette par l'épargne brute, c'est une obligation. Bien entendu quand on commence tout de suite en négatif, on ne peut s'attendre à avoir une épargne nette positive. Ces chiffres sont présentés pour l'analyse, et ensuite, il faut les travailler. Ce qu'on doit relever, c'est que les prévisions de recettes – nous avons agrégé toutes les hypothèses présentées tout à l'heure (base, FPIC, fiscalité, etc...) --, elles progressent de 0,76 %, et sont donc inférieures à 1 %. En revanche, en face, nous sommes à 19 % d'augmentation des dépenses. On a 1,47 M d'épargne nette négative ; le législateur nous dit « Vous avez une dotation d'amortissements à 750 000 €, on considère que vous la virez à la section de fonctionnement. » ; par conséquent l'effort à consentir en priorité, c'est 700 000 €. La dotation d'amortissements ce sont 750 000 € entre les dépenses et les recettes chaque année pour ALF. Attention, cette dotation n'intègre pas la piscine. Nous allons faire passer ces écritures du 23 au 21 dans les prochaines semaines. Du coup, pour l'exercice, 2022, cette dotation va encore progresser, et être encore plus exigeante sur les exercices suivants.

Seconde priorité : équilibrer la section de fonctionnement. Nous partons de l'épargne brute, nous en sommes à – 625 000 euros. On additionne le report de la section de fonctionnement : 1,3 M d'euros... On a une dotation aux amortissements que l'on vient d'évoquer de 740 000 €. Il manque pour équilibrer le budget aujourd'hui : 1,4 M€. Là-dessus, on a fait l'hypothèse de reporter intégralement le résultat de fonctionnement en investissement. C'est important car dans un premier temps, on veut voir quelle est la capacité à financer les investissements d'ALF, mais ce n'est pas celle-ci qui sera retenue finalement. La conférence budgétaire a conclu que ce scénario n'était absolument pas soutenable et il faut reprendre l'ensemble des prévisions et lui soustraire 1,4 M€. Cela signifie que l'on touche à des projets qui ont été validés ou être en cours. Je reprends les évolutions des recettes en détails. J'ai comparé le compte administratif 2020 au BP 2021. Je vais vous commenter la baisse du R73, les recettes sur les impôts et taxes. Je vous parlerai plus particulièrement du produit des services. Si je regarde, par rapport au CA voté, le CA réalisé, on fait + 754 000 € aux recettes des produits de services, on fait – 85 sur le chapitre 73 (Impôts et taxes) ; on fait – 334 sur le chapitre 74 « dotations et subventions » et ensuite – 181 000 sur les atténuations de charges ; j'y reviendrai. Rapidement car ce n'est pas l'objet de la réunion d'aujourd'hui, mais de celle du vote du budget : la prévision sur la rémunération de personnel, le remboursement était un peu faible. Nous allons la réévaluer. Les transferts des contrats territoriaux à d'autres structures expliquent les évolutions du chapitre 74. Et sur le chapitre des recettes liées aux services, nous avons des flux entre le BP et le budget annexe des OM qui sont des régularisations des exercices précédents : ce chiffre important de 500 000 €, n'est pas définitif, nous y travaillons avec M. Genestier. Donc voilà sur les principaux chapitres. La mauvaise nouvelle c'est que dans ce contexte où les dépenses augmentent fortement, nous avons également une baisse des recettes fiscales. Nous avons une TH qui n'évolue pas, comme vu tout à l'heure, un foncier bâti + 0,2 et puis surtout, surtout, nous avons reçu une notification des services de l'Etat, certainement liée au contexte COVID... En CVAE, nous avons une baisse de 8 %, mais pour ALF, c'est – 113 000 € ; et puis augmentation des produits de CFE, autour de 5000 €. Par conséquent, globalement, nous subissons une baisse de – 83 000 € de produits fiscaux des entreprises. Le détail, vous l'avez dans le document. 38 M € de base de taxe d'habitation qui sont figés et 35 M de base qui vont augmenter de 0,2 %.

Un élément très important ! j'attire votre attention sur ce point ; l'hypothèse d'ALF c'est de reconduire le mécanisme de répartition dérogatoire au 2/3 du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales, le FPIC. Ce gâteau qui avait été mis en place par l'Etat en 2015 est à partager entre l'EPCI et ses communes membres. Le FPIC, c'est un fonds qui a été créé au moment de la suppression de la taxe professionnelle, et l'idée était de compenser ceux qui en perdaient avec ceux qui en gagnaient. Ce mécanisme de péréquation mis en place par l'Etat était

plutôt bénéficiaire aux communes du territoire. Mais lorsque nous avons fusionné, cela a eu de l'impact sur les calculs communaux, en termes de ratios, etc. et il a fallu prendre cette décision impopulaire d'augmenter les impôts pour permettre à toutes les communes non pas contributrices – et verser à ce fonds – mais bénéficiaires. Cette augmentation de fiscalité a modifié l'effort fiscal du territoire, et cela a permis aux communes de devenir bénéficiaires. Cependant, chaque année, l'Etat remet le sujet sur la table, en demandant comment est réparti ce fonds. Un système a été établi depuis la fusion qui est celui de la répartition dérogatoire qui permet à la communauté de communes de bénéficier des 2/3 de cette somme ; 543 000 € en 2020. Nous avons repris cette hypothèse car compte tenu du contexte financier d'ALF, les choses – et notamment l'équilibre budgétaire – ne sont pas jouables. Vous aurez à vous prononcer au moment du vote de répartition du FPIC ainsi qu'au moment du vote du budget par la somme que vous inscrirez sur ce compte en 2021.

Au sujet de la dotation globale de fonctionnement, je n'y reviens pas. C'est 1,8 M€ sur le territoire d'ALF, et elle est stable.

Les variables d'ajustements : c'est aussi un élément important pour l'intercommunalité. Depuis la Loi de Finances 2018, l'Etat a créé un mécanisme de compensation : il est dit que nous ne devons pas perdre entre la DGF et les variables d'ajustement, et c'est uniquement en analysant ces deux éléments que vous pouvez vérifier si votre territoire est stable ou pas. Globalement, en ce qui nous concerne, elles sont plutôt favorables puisque nous recevons environ 400 000 € chaque année, entre toutes les compensations de l'Etat liées aux diverses exonérations qui sont appliquées sur les territoires.

Les dépenses : évolution de + 18 %. Pour l'heure nous avons des propositions de budget qui ne sont toujours pas soutenables. Nous faisons vraiment évoluer les charges à caractère général. Les dépenses de personnel passent de 5,8 à 6,6 dans la proposition présente ; du coup, il faut retravailler ces dépenses-là bien entendu. Chapitre 011 : +1,6 M € ; 012 : + 750 000 € ; 325 000 sur le chapitre 65.

Comment a-t-on travaillé pour le vote du budget ? Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous étions confrontés avec les élus du bureau, et de la commission Finances, à un problème : si nous prenons les exercices 2020 comme référence, nous n'y arriverons pas. Il fallait prendre une référence qui soit soutenable par rapports aux projets qui ont avancé.

Exemple : en 2020, la piscine a ouvert moins de six mois. Si vous faites une prévision pour 2021 en reprenant le compte administratif de 2020, il va manquer 6 mois en charge de personnel, en charges à caractère général, etc. Il a donc fallu retravailler tous ces comptes. Nous avons donc repris les exercices 2019, pour les charges à caractère général ; pour le personnel, comme les gens avaient été là, on s'est basé sur 2020, et pour le 065, on revenait à l'exercice 2019. Voilà pourquoi cette diapo, pour vous expliquer que dans la construction du budget on a pris des années différentes de références pour les différents chapitres pour ne pas vous mettre en difficulté le moment venu.

Sur les dépenses de personnel, nous avons une évolution de 709 000 € ; les élus après échange, ont décidé d'appliquer 2% sur le CAR 2020. C'est-à-dire qu'on n'est plus sur 700 000 mais à 118 000 € au-dessus du CAR 2020.

C'est une méthode de travail, mais compte tenu de la nécessité d'équilibrer le budget, il n'y avait pas d'autres choix que d'appliquer un certain nombre de consignes sur les prévisions.

Les Charges à caractère général : on en était à 4,3 M€ en prévision, nous avons +1,6 M€ ; les élus nous ont demandé de réduire de 800 000 € et d'atteindre 3,4 M€.

Les dépenses de charges de gestion courante : idem. Réduction des prévisions de – 30 000 €. Ce qui donne en synthèse : il faut atteindre 1,4 M d'euros de diminution de prévision par rapport à ce qui vous est présenté ce soir ; donc on est encore en train d'y travailler. Nous avons eu la V3 avec les derniers éléments ce matin, et nous allons vous proposer une dernière V3 pour voir si nous parvenons à l'équilibre budgétaire. Il n'est pas certain que l'on en arrive à ces sommes-là ; on vous

en reparlera sur le vote du budget. Ce que je tiens à souligner c'est que nous avons eu cette méthode de travail les autres années, mais la différence, c'est qu'ici – dommage que cela ne soit pas cadré – il y avait marqué « améliorer la CAF nette » ; maintenant il y a écrit « équilibre du budget ». Nous ne sommes plus tout à fait dans la même situation.

Y a-t-il des questions ?

Sur l'analyse financière : Le président m'a demandé de travailler sur « on réussit, on atteint les 1,4 M€ et on regarde dans quelle situation est ALF si on enlève cette somme à la section de fonctionnement. Eh bien, si on y parvient, nous en sommes juste à l'équilibre. Comme nous en sommes à un prévisionnel, et non à un CA ... l'épargne de gestion en est à 983 000 €. Déjà, on a plus de recettes que de dépenses. Et vous voyez qu'en amortissement de capital de la dette on est à 857, donc on est au niveau car on ne va pas réaliser 100% des prévisions, donc l'idée est d'être à peu près l'équilibre, et on a 0 € en épargne nette en 2021. C'est le scénario si on parvient à réaliser les réductions de prévisions en 2021. Je me permets de vous dire cela, car en plus ce que vous aurez au BP, ce sont les décisions du Bureau sur les places de crèche, + l'intégration de l'abattoir. Donc la situation va changer : au moment du BP, il y aura - 190 ; donc dans l'analyse pluriannuelle il faudra aussi l'intégrer.

J'attire votre attention sur le fait que tous les scénarios proposés par le Président et l'exécutif sont des réductions de prévisions ; le budget va augmenter. Lorsqu'on dit qu'on fait + 2%, cela signifie qu'on fait + 118 000 € sur le chapitre 011 ; nous ne sommes pas en train de faire des économies, ce sont des réductions de prévisions. Cette nuance est très importante pour comprendre où on en est.

En ce qui concerne la capacité de désendettement, en revanche, quelques inquiétudes : comme je le disais tout à l'heure, nous en sommes aux alentours de 12 ans ; nous sommes au-dessus des seuils d'alerte. Elle est calculée en faisant le rapport de l'épargne brute par le capital restant dû, tous emprunts confondus, et cela donne le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette. Nous en sommes à 12,6 ans en 2021 et en 2026, on est à 50 ans ; Mais rassurez-vous, M. le Sous-préfet arrêtera tout bien avant. Dans cette situation, nous en sommes à 13 ans mais ce qu'il faut retenir c'est que nous sommes dans une dynamique qui est ascendante. C'est à dire que contrairement à ce que nous avons vécu précédemment, on était à un épiphénomène. Ici il faut retenir le tendanciel, si rien n'est fait, la situation va se dégrader.

Cependant, vous êtes élus de la République et vous avez le devoir d'intégrer de nouvelles compétences : extension de la compétence « Eau et assainissement » dès 2026 et vous avez un certain nombre d'obligations qui vont vous échoir, en termes de réglementation, dans les prochains mois. Par conséquent, le scénario que propose l'exécutif, c'est de travailler sur un scénario d'économie et aussi, un scénario qu'il reste à imaginer, d'augmentation des recettes de fiscalité et de services. Voici quelques simulations pour qu'on comprenne les efforts qui sont à consentir. Sur le projet politique et un plan d'économie, donc d'abord orienter l'action des services, on parlait d'un élu référent sur ces questions-là, et au coté du président et de la direction générale, de réaliser un plan d'économie. Un plan d'économies que vous auriez fixé, c'est-à-dire déterminer une cible à atteindre, comme par exemple, une capacité de désendettement de sept ans à horizon 2026, ou bien constituer une épargne brute d'1,5 M ... Vous aurez à définir la part de recettes nouvelles, la part de réduction de dépenses et la part liée aux réorganisations internes pour atteindre ce scénario. Et ensuite, grâce à ces marges de manœuvre, vous pourrez financer les nouveaux projets qui seront ceux du mandat. Le plan d'économie, j'ai juste donné un exemple dans le document mais j'ai tout appliqué en réduction de dépenses. C'est-à-dire que j'ai regardé pour atteindre une capacité de désendettement de 7 ans, ce qu'il faudrait faire comme économies par années d'exercice pour revenir à une situation sans augmenter les recettes fiscales. En revanche, vous devrez travailler

certainement sur les deux, car nous sommes sur des chiffres d'économies (c'est-à-dire des dépenses en moins) qui seraient des choix de fermetures certainement de certains services.

Donc situation budgétaire d'ALF : l'idée c'est de d'équilibrer le budget, mais de réduire les investissements. Les élus ont supprimé d'ores et déjà 1 M d'euros en solde dépenses recettes. Ils ont décidé de virer à la section d'investissement une partie du résultat. Pourquoi ? cet élément qu'est la capacité de désendettement, elle ne dépend pas de l'investissement, elle dépend uniquement du solde entre recettes et dépenses de fonctionnement, sur le remboursement de la dette, capital restant dû. Donc on peut faire tout ce qu'on veut en section d'investissement, il n'y aura aucune incidence sur la capacité de désendettement d'ALF. Après cela, l'idée est de ne pas renouveler de nouveaux emprunts malgré le contexte extrêmement favorable des marchés, mais le solde entre recettes et dépenses de fonctionnement est limitant.

Dans ce scénario d'autofinancement des investissements, on aurait une protection qui serait relativement modeste : 300 000 €. Pourquoi ? parce qu'on virerait une partie du résultat de fonctionnement sur la section d'investissement et on garderait 300 000 € sur la section de fonctionnement par sécurité ; tout simplement parce qu'il faut garder une bouée de sauvetage qui nous permet de ne pas avoir une section de fonctionnement négative. Cette somme serait portée dans la partie « dépenses imprévues » pour non-utilisation. Il faut la retrouver en fin d'exercice.

Il reste par conséquent pas mal d'étapes à franchir avant de voter le budget ; aujourd'hui nous avons eu les dernières versions des prévisions, il y aura une commission finances le 22 mars. Une seconde conférence le 26, pour arbitrage. Le vendredi 2 avril, on devrait arrêter les chiffres.

Conclusion : les conclusions du DOB servent uniquement à préserver l'avenir et à réajuster une trajectoire budgétaire. Nous avons des exigences sur les nouvelles compétences ; ce budget est le premier du mandat ; le président souhaite mettre la mandature au service du rétablissement d'une santé financière durable. Donc dans le scénario retenu, la situation est très inconfortable. J'attire votre attention sur le fait que toute nouvelle dépense qui n'aurait pas été programmée au budget ou qui ne s'accompagnerait pas d'une nouvelle recette ferait pencher le résultat vers le négatif. C'est très délicat de gérer à cette échelle-là, 17 M€ de dépenses et donc du coup, il y aura certainement des conséquences en termes d'organisation pour éviter de se retrouver dans cette situation.

Donc au 26 janvier, ALF ne peut plus couvrir l'annuité de sa dette en capital ; les dépenses de fonctionnement croissent plus vite que les recettes ; elle ne peut plus investir, la CAF nette est négative ; elle n'est plus solvable puisqu'elle ne peut plus recourir à l'emprunt. En revanche, un élément positif, elle dispose d'un résultat de fonctionnement pour protéger son exercice 2021. En synthèse, définir des priorités sur le mandat, réaliser un plan d'économie et d'ajustement des recettes, report partiel du résultat en 2020, et ensuite ne pas recourir à l'emprunt dans la mesure du possible. Mais s'il n'y a pas d'autres solutions possibles, il faudra peut-être y recourir en novembre 2021. Et reporter une partie des investissements sur 2022 et 2023.

M. le Président : « Voilà les conclusions du DOB. Nous avons du travail à accomplir. Le Bureau va commencer à travailler sur un projet de territoire qui soit acceptable au niveau des comptes. Comme je l'avais dit : pas d'augmentation d'impôt en 2021, mais dans les années futures, il faudra jouer sur les impôts. Mais nous n'aurons pas beaucoup de marge de manœuvre : le foncier bâti et non bâti. Sans doute que nous serons contraints de les augmenter. Il s'agira également de revoir les investissements à la baisse. Nous avons déjà débuté le travail en Bureau communautaire et allons le continuer. Cette année, nous allons parvenir à équilibrer le budget. Mais ce sont sans doute les autres années du mandat qui vont être un peu difficiles. »

Bruno Paul : « Nous sommes dans une situation très difficile ; mais il y a un mois vous proposiez d'acheter des voitures. Je ne comprends pas. Vous n'aviez pas du tout étudié le budget ? Nous avons 49 voitures. Est-ce que ce n'est pas suffisant ? »

M. le Président : « C'était prévu au budget 2020. Et les voitures étaient un renouvellement dont on ne peut se passer. »

Bruno Paul : « Oui, mais il y a seulement un mois de cela ! Il y a un mois, tout allait bien, on achetait, on faisait des dépenses ... et puis d'un seul coup, il nous manque énormément d'argent. Je le comprends, la situation actuelle n'est pas facile. Mais est-ce qu'il n'aurait pas fallu prévoir les années précédentes d'avoir des sommes à reporter d'années en années ? Est-ce qu'il n'aurait pas fallu l'étudier ? Moi je suis nouveau délégué, mais j'ai des collègues maires qui étaient là lors du mandat précédent, qui m'ont dit « le budget 2019, on l'a fait mais c'est difficile ; en 2020 vous n'y arriverez pas » ; en 2021 on n'y arrivera pas... Ils avaient forcément raison ! »

M. le Président : « Il y a eu une forte augmentation d'impôts pour couvrir nos investissements. Il faut aussi savoir que ces trois dernières années, c'était la mise en route de la nouvelle communauté de communes, on a voulu satisfaire les projets des ex-communautés de communes. Et en augmentant les impôts, cela s'était plutôt bien passé. Maintenant il est vrai que ça se dégrade. Il faut sans doute se poser des questions. Est-ce que les compétences que l'on a prises des anciennes communautés de communes, est ce qu'il faut revoir tout cela ? on en est là. Je comprends cependant ce que tu veux dire, nous étions nombreux à avoir validé ce que tu dis, dont moi d'ailleurs... »

Simon Rodier : « Les voitures en l'occurrence... on n'achète pas des voitures, Bruno, pour les collectionner. Si c'est la voiture à laquelle je pense, c'est précisément pour réduire des frais de fonctionnement, ... on paie des indemnités kilométriques aux agents car il n'y a pas assez de voitures. »

Bruno Paul : « Nous avons une voiture à Fournols de la communauté de communes qui ne bouge pas ou pratiquement, alors est-ce qu'elle est utile ? est-ce que payer des indemnités kilométriques ne reviendrait pas moins cher que de payer une voiture, l'assurance, l'entretien du véhicule... »

Simon Rodier : « On est déjà très vigilant, mais ce qui est extrêmement compliqué en ce qui concerne ALF, c'est la dimension du territoire... On sait à présent de quoi nous sommes propriétaires. Et il ne faut pas penser qu'on achète une voiture pour se faire plaisir. »

Bruno Paul : « Oui je comprends. Je suis également chef d'entreprise de maçonnerie. Lorsque je change de véhicule, je regarde si je peux le financer et si je peux l'amortir. Si je ne peux pas le faire, je n'achète pas... J'ai peut-être tort »

M. le Président : « Si, tu as raison ; et c'est bien un peu comme ça qu'on va faire les choses ; d'ailleurs le plan d'économie, c'est un peu ça. Est-ce que le portage de repas ne devrait pas s'équilibrer ? etc. On peut se poser plein de questions. »

Chantal Facy : « A un moment donné, on avait parlé également de tout l'immobilier que l'on possède au niveau de la communauté de communes et on peut se demander s'il n'y a pas un gros travail à faire à ce niveau-là ? »

M. le Président : « Oui, aussi. Effectivement, on en avait parlé au mandat précédent et ça continue. Il s'agit de recenser tous nos bâtiments. Madame le Maire d'Echandelys nous a posé la question, elle voudrait avoir la liste de tous les bâtiments... On est dessus mais c'est long. Tu connais le travail que nous avons accompli pendant ces dernières années. Ce sont des questions qui se posent, vous avez raison, bien que cela ne résoudra pas tout de recenser la totalité des bâtiments... A qui on les revend ? »

Chantal Facy : « Peut-être qu'il y a des communes qui seraient intéressées ? Je me suis toujours posé la question pourquoi on ne retravaille pas sur les attributions de compensation. A un moment, il va bien falloir que l'on travaille aussi là-dessus. »

Michel Beaulaton : « Juste pour en revenir aux véhicules... tu nous a envoyé une note avec les moyennes de kilomètres, celles-ci sont de 10 000 km par voiture. Il serait plus pertinent de payer aux agents les indemnités kilométriques parce que l'amortissement du véhicule en faisant 10 000 km par an... Et vous étiez aussi enthousiastes sur l'utilisation de la borne de recharge



électrique, alors qu'il y a eu 16 charges de particuliers... alors si c'est quelque chose d'exceptionnel, 16 charges ! »

M. le Président : « Je vois que François qui s'occupe du parc de véhicule d'ALF lève la main et voudrait te répondre. »

François Fournioux : « Concernant la flotte de véhicules, nous avons fait lors du mandat précédent un gros travail sur la réaffectation des véhicules, qu'ils soient électriques ou thermiques ; et à la demande de la direction, nous avons tenté de réduire les frais de remboursement du personnel, puisque nous avons un nombre de km parcourus par les agents remboursés au centime, qui était très important. Et sur tous les calculs que nous avons effectués par rapport aux véhicules que nous avons... je réponds un peu à tous ceux qui sont intervenus – un véhicule de collectivité, ça fait à peu près 10 000 km par an, à part des activités très spécifiques comme le SPANC, le portage de repas ou la collecte des déchets, tous les autres véhicules tournent à 10 000 km en moyenne, mais même comme ça, cela nous coûte moins cher de posséder un véhicule que de rembourser des frais de déplacements. Je peux vous ressortir la démonstration que nous avons présenté à M. Daurat et aux Directeurs... »

Bruno Paul : « J'entends bien cette réponse et je te crois... mais la voiture qui est stationnée à Fournols ne fait pas 10 000 km ; certainement pas »

François Fournioux : « Je vous donnerai l'information pour le prochain conseil. »

Régine Fabry : « Quel est le montant de l'indemnité kilométrique pour les agents ? »

François Fournioux : « Je crois que c'est monté à 28 ou 30 cts du km... »

Olivier Gallo-Selva : « Et cela dépend de la puissance du véhicule. (...). Lorsqu'on oblige un agent à se servir de son véhicule, on ne choisit pas le véhicule qu'il va utiliser. »

Régine Fabry : « Il faut mettre un plafond. »

Marielle Giraud : « C'est la loi qui détermine le plafond... »

Didier Liennart : « Les services vont chercher à faire toutes les économies possibles, et ce, sous tous les aspects du fonctionnement d'ALF. Il faut aussi prendre de la hauteur. Avec la mise en place de cette grande communauté de communes, imposée, je le rappelle, par l'Etat, on se trouve face à des situations extrêmement compliquées par le fait que les sept cocom avaient des compétences très différentes, et avaient des projets en cours, très conséquents au niveau financier. Tout cela réuni dans la corbeille de la mariée fait que cela a plombé les comptes. Il faut bien l'avoir en tête, cela ! La question que pose Daniel est la vraie question : il faut à tout prix que l'on se donne des priorités sur le territoire d'ALF. Que va faire la Cocom ? Il y a une réflexion à avoir, pas seulement au niveau du bureau mais également à la conférence des Maires. Il faut se dire que nous avons des contraintes budgétaires. Il est vrai que je n'ai jamais été, en tant que Vice-président alerté à ce sujet, ce qui fait que nous avons déroulé pendant les six premiers mois du mandat, un certain nombre d'énoncés des exigences, sans forcément définir des priorités. Mais aujourd'hui, la priorité des priorités c'est de définir les lignes politiques que l'on souhaite suivre et qu'on mette les budgets en face, et non l'inverse. C'est ce qui me déplaît un peu dans cette méthode, bien que nous y soyons contraints ... mais ce qui me déplaît également, c'est le fait que l'on nous demande de faire des économies sur un budget, dont nous n'avons pas la maîtrise politique. Je pense que ça va faire mal malheureusement, mais en ce qui me concerne, c'est la position que je défends. Nous allons commencer à réfléchir le 19 mars prochain : quelle politique met-on en avant parmi les compétences qu'a prises la Communauté de communes ? et malheureusement, on devra lever le pied sur un certain nombre de points, on ne pourra pas tout mener de front car ce n'est pas possible, ça n'est pas envisageable. Il faut qu'il y ait le retour du politique dans notre façon de travailler, mais le retour du politique, cela passe également par le fait que les maires aient les moyens d'agir au niveau de la communauté de communes. Les besoins, c'est à ce niveau là qu'il faut les définir. Je vais vous donner un exemple : je suis à la vie associative, on nous dit – 17 % sur les subventions

pour toutes les associations, car il faut faire des économies. Je ne suis pas d'accord, ce n'est pas parce que je suis à la vie associative mais ce n'est pas comme cela qu'on va régler le problème. Il faut plutôt se demander « Quels sont les besoins en termes de vie associative sur le territoire ? » quelles priorités se donne-t-on ? Si on dit « la vie associative, on laisse tomber » d'accord ! mais à mon sens, c'est un des besoins fondamentaux de la population. La question de l'accueil des nouvelles populations, avec par exemple, le fait que l'on ait la capacité d'accueillir correctement les enfants dans nos crèches et qu'on ait une politique de la petite enfance qui tourne, cela me paraît être une priorité. Je pense que c'est ainsi que l'on doit raisonner. Vous avez votre mot à dire, et plus que votre mot à dire, sur les priorités et nous ferons en fonction du budget, mais je ne vois pas d'autres solution que celle-là. Après, nous allons chercher à faire des économies partout où on peut les faire mais c'est surtout politiquement qu'on règlera le problème. »

M. le Président : « Oui, c'est bien ainsi que nous avons décidé de fonctionner... »

Bruno Paul : « Pardon, M. Le Président ! je suis intervenu tout à l'heure mais je fais quand même entièrement confiance au Bureau pour gérer cette situation. »

M. le Président : « Merci, Bruno... on a bien compris. »

Guy Gorbinet : « Simplement, je rappelle que sur la mandature précédente, nous avons réalisé ce que l'on appelle un projet de territoire, dans lequel nous avons mis des priorités qui étaient d'accueillir des nouveaux habitants. Peut-être que le projet de territoire, et que les priorités ne seront pas les mêmes avec les nouveaux élus ... Mais je suis d'accord avec la démarche, on met tout sur la table, on regarde ce que l'on peut faire... Accueillir des nouveaux habitants, pour ce qui me concerne, par exemple, l'enfance-jeunesse, c'est la priorité. Car il n'est pas admissible, que les enfants ne puissent pas aller dans nos crèches du fait qu'il n'y ait pas de places. Puis il faut regarder les sommes dont on dispose. Nous sommes sûrs de faire des mécontents chez les VP, mais il faut se poser la question « Qu'est ce qui est prioritaire ? ». L'enfance-jeunesse. Peut-être la vie associative, l'économie, car nous avons la compétence « Développement économique », mais on n'en parle jamais. Actuellement, si une grosse entreprise voulait s'installer chez nous, il n'y a rien pour l'installer ! Rien ! Il faut donc retrouver des priorités en fonction de nos moyens et je suis bien d'accord de nous réunir, pour les définir. Si la priorité, c'est l'accueil de nouvelles populations, alors c'est l'enfance-jeunesse. »

M. le Président : Cela signifie également que lorsqu'il arrivera des manifestations d'intérêt, il faudra vraiment se poser des questions, et c'est vous qui déciderez sur ce qui devra être fait. Il y en a de plus en plus qui sont lancées, et dans les trois mois il faut rendre le dossier pour bénéficier des aides, etc. Je crois que de temps en temps, il faudra dire non. Certains ne comprendront pas car profiter des aides c'est toujours bien, mais il faudra s'habituer à répondre non. Ou bien si on dit oui, il s'agira de se demander « Quelles recettes pourraient être mises en face ? », augmentation d'impôts, etc. Je tiens à ce qu'on suive cette démarche. On la présentera en conseil et c'est vous qui déciderez, le conseil est là pour ça. Après, nous avons des projets qui sont règlementaires : l'eau et l'assainissement, cela sera certainement coûteux ; idem pour les PLUi... Il faudra vraiment prendre les bonnes décisions. Oui, Ingrid ? Les jeunes, oui, ...qu'est-ce que vous en pensez ? »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Sur la priorisation, je suis entièrement d'accord et effectivement vous nous parlez tous de la nécessité de définir des priorités. Mais pourquoi ne pas enlever dès 2021, les choses qui ne sont pas des priorités ? en fait, trier vraiment... parce qu'on parle de ce qu'on va laisser, mais peut-être faut-il déjà en enlever, et pas seulement sur les futures, sur les... »

M. le Président : « En 2021, on a déjà regardé par rapport aux projets qui étaient déjà lancés ; tu as bien vu tout à l'heure dans la liste des investissements. Le remboursement de la DRAC et du Département, sur la MSAP de Cunlhat, je ne vois pas bien comment on peut faire autrement... On a regardé tout ça en Bureau. Ce qui est présenté ici, c'est ce qui pèse, ce n'est pas les 5 000 € que vous trouverez au bout du tableau, dans les 108 projets. Il faut peut-être qu'on y repasse, mais

en tout cas nous avons déjà regardé. Ou alors comme on le disait tout à l'heure, on le fait sur plusieurs tranches. »

Marc Joubert : « J'ai une petite réaction, par rapport à tout ce qu'on a pu entendre. On a l'impression que tous les problèmes – ou bien toutes les solutions – que l'on pourrait mettre en œuvre sur le territoire, passent forcément par le public. Il y a peut-être également des solutions par le privé. J'entendais Guy parler de crèches, mais pourquoi des crèches publiques ? pourquoi pas des crèches privées ? avec éventuellement une incitation, et je veux rester sur ce mot-là... C'est un ancien du public qui vous dit cela, je me mords un peu la langue. »

M. le Président : « Ce sont des pistes que nous pourrions également étudier. »

Didier Liennart : « Il y a une autre dimension au débat que nous avons ce soir, c'est la question de la fiscalité. Ce qu'a présenté Johan sur la loi de finances. Nous n'aurons quasiment plus aucun levier sur la fiscalité. Ce qu'on pourra augmenter ou diminuer, ce ne sera quasiment rien. Ce ne sera que des fonds de compensation qui seront fixes sur la TH ; vous avez vu ce qui se passe sur la fiscalité pour les entreprises, cela signifie que cette loi de finances concoctée par le gouvernement met toutes les entreprises dans le même sac ; c'est-à-dire que les PME sont avec les grands groupes ; pour ne pas citer SANOFI sur notre territoire, ce sont eux qui vont être gagnants dans cette opération. On va nous donner un fonds de compensation l'année prochaine, mais rien ne nous garantit que nous allons le conserver. Il y a aussi, cette dimension à prendre en compte dans les perspectives dans les années qui viennent. Si l'Etat continue à nous museler, nous serons dans l'incapacité de conduire nos actions. Et ça, c'est grave, et il faut le dire. »

M. le Président : « Par rapport au débat que nous venons d'avoir, est ce que vous prenez acte qu'il a été tenu ? car le Débat d'Orientation Budgétaire, n'est pas approuvé en tant que tel. »

### **RH – Modification du tableau des emplois**

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

### **RH - Plan de formation 2021**

Cf. délibération n°3

Unanimité.

Philippe Pinton : « M. le Président, il ne vous a pas échappé qu'il y avait un centre de formation à Ambert, que de gros efforts financiers ont été consentis pour le monter ; nous avons créé trois emplois, deux salles de formation supplémentaires. C'est tout ce que j'avais à dire, juste un constat. »

Marielle Giraud : « Oui, je crois que nous avons reçu un certain nombre de devis pour la formation 2021, qui ont été demandés auprès de cet organisme. »

Philippe Pinton : « Je vous en remercie. »

Ingrid Defosse-Duchêne : « C'est anecdotique, mais comme cela me concerne, j'ai eu les yeux dessus ; page 21, la première formation qui est nommée « du repérage précoce à la prise en charge des enfants présentant des troubles de l'autisme » : cet acte ne pourrait, selon moi, être effectué que par un orthophoniste, et du coup je ne comprends pas pourquoi elle est proposée. En fait, très concrètement, selon moi, et je pense pour beaucoup de monde, mis à part un médecin ou un orthophoniste personne ne peut faire cette formation. Et je trouve étonnant de la retrouver dans cette liste. »

Marielle Giraud : « C'est une formation proposée au catalogue CNFPT comme c'est indiqué. »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Oui, enfin dans l’intitulé, il y a : « Mettre en place un projet de soin après la confirmation du diagnostic ». Et seul un orthophoniste peut mettre un diagnostic d’autisme. Alors je trouve ça un peu particulier. »

Marielle Giraud : « Je vous remercie pour cette observation, et j’en prends bonne note. Et du coup on fera remonter au CNFPT puisque la fiche a été faite sur la base des formations offertes par le CNFPT. Elle s’adresse plus particulièrement aux agents qui travaillent dans le milieu de la petite enfance. L’un d’eux a fait la demande de pouvoir participer à cette formation mais ... »

(inaudible)

Marielle Giraud : « Je transmettrais votre retour à notre responsable formation pour interpeller le CNFPT sur leur catalogue, afin qu’ils puissent l’adapter

Simon Rodier : « Dans mes autres vies, quoique je ne travaillais pas dans ce domaine-là... Mais en fait, ce que propose le CNFPT, je pense – je ne voudrais pas trop m’avancer – ce n’est pas de faire le diagnostic, mais une fois qu’il a été établi par un médecin, que l’agent soit capable d’accompagner... »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Oui, mais « établir un projet de soins » ... être la personne qui établit un projet de soins, cela, dans le cas de l’autisme, c’est l’orthophoniste qui l’établit... »

M. le Président : « Marielle l’a noté et nous vous donnerons la réponse prochainement. »

M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

*Le signalement a été fait au CNFPT et effectivement, la formation est réservée aux médecins et aux infirmiers.*

.....

20 h 40 - Départ : Isabelle Mosnier – (68 présents – 10 pouvoirs – 78 votants)

.....

### **PÔLE « ECONOMIE »**

#### **Contrat Territoire d’Industrie Thiers-Ambert-Montbrison**

Cf. délibération n°4.

Unanimité.

#### **Vente de terrain – Zone Industrielle de la Masse à Ambert**

Cf. délibération n°5

75 voix « pour » ; 0 abstentions ; 3 votes « contre ».

M. le Président précise que c’est le dernier terrain qui restait sur cette zone d’activité, et que le tarif pratiqué était celui pratiqué lors des ventes des autres terrains. Il semblait difficile de l’augmenter à cette occasion.

André Fougère : « Ce tarif de 7 €, c’est un peu bas... s’il date de dix ans... alors que nous, commune d’Ambert, nous allons vendre beaucoup plus cher à l’entrepreneur d’à-côté ; on va paraître des « voleurs ». Il est regrettable, qu’à une période où nous manquons d’argent, d’appliquer une sorte de tarif préférentiel. »

M. le Président : « C’était le tarif appliqué dans la Zone, ... »

André Fougère : « Oui, mais est-ce le prix estimé par les Domaines, il y a très longtemps, ou bien dernièrement ? »

M. le Président : « Non, non c’est le prix des terrains que nous avons vendus il y a deux-trois ans, et même l’année dernière... »

André Fougère : « Parce que les nouveaux ont été estimés à 12 € dernièrement. Donc, il manque cinq euros... Sur 5 000 m<sup>2</sup>, ça fait 25 000 €. »

M. le Président : « Oui, mais c'est une estimation des Domaines. D'habitude, ils regardent les tarifs qui sont pratiqués autour ; là, visiblement, ils n'en ont pas tenu compte. »

André Fougère : « Je vois que Guy n'est plus là... je ne sais pas ce qu'il en pense. »

M. Le Président : « Je sais ce qu'il en pense ; il m'en a parlé. Il a dit la même chose que toi mais je ne vois comment on peut dire à Gauthier, qu'on va vendre plus cher que ce qui s'était fait... C'est le dernier terrain. »

André Fougère : « C'est dommage de casser les prix ; de surcroît, quand c'est le dernier, cela vaut plus cher, que lorsqu'il y en a beaucoup. Je voterai « contre ». Il va créer des emplois, c'est certain. Mais Pierre Omerin qui va acheter à côté, au prix de 12 €, va également créer des emplois. »

Retour de M. Gorbinet.

Guy Gorbinet : « Oui, effectivement, j'ai vérifié... c'étaient les prix pratiqués par la communauté de communes. Et nous aussi, on doit regarder ce qui se fait autour ; mais en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas dans le même cas. Ici, la communauté de communes vend le terrain, récupère l'argent, point final. Nous, nous prenons un terrain de rugby et il va falloir en reconstruire un. C'est pour cette raison que nous allons nous servir de l'estimation des domaines. Il y a 48 h, j'aurais voté contre. »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Du coup, je ne comprends pas pourquoi, il y a 48 h, tu aurais voté contre, et aujourd'hui non ? »

Guy Gorbinet : « Tout simplement parce que j'ai regardé quelles étaient les conditions lorsqu'une collectivité vendait du terrain. Et puis, il y a aussi le marché autour. Dans ce cas, c'est le dernier terrain qui reste. La Collectivité peut voir les Domaines, et ne pas forcément les suivre. Et rappelle-toi, nous avons déjà fait cela, dans le cadre communal, l'estimation des Domaines, et nous avons jugé qu'on ne les suivrait pas (...) »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Non, mais juste l'élément qui t'as fait changer d'avis ? »

Guy Gorbinet : « C'est parce que dans le cas de la commune, le terrain est actuellement utilisé par le rugby, nous allons le vendre, mais ensuite, nous devons le construire... car le club de rugby devra continuer à jouer. »

M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

.....  
20 h 50 – Départ : André Voldoire – (67 présents – 10 pouvoirs – 77 votants)  
.....

**PÔLE « AGRICULTURE - FORET- EAU – ENVIRONNEMENT DURABLE »**

**Contrat Territorial Dore – Contribution au Parc Naturel Régional du Livradois Forez**

Cf. délibération n°6

Unanimité

**Renouvellement de l'aide au Service de Remplacement Agricole**

Cf. délibération n°7

Unanimité.

## **Avis sur la réglementation des boisements du secteur d'Olliergues**

Cf. délibération n°8

Unanimité.

Marc Joubert : « Toutes les communes se sont positionnées ? Elles ont toutes approuvé ? »

François Dauphin : « Oui, aucune ne s'est prononcée contre cette réglementation. »

## **Promotion des métiers de la Forêt et du bois**

Cf. délibération n°9

Unanimité.

## **Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU)**

Cf. délibération n°10

Unanimité.

Marc Joubert : « Je suis surpris des zonages que vous venez d'annoncer. Il me semblait qu'ALF avait cette prérogative dans toutes les communes où existait un PLUi, car nous sommes souvent questionnés pour savoir s'il y a un droit de préemption. Et plusieurs fois on nous a retoqués en nous disant que le DPU, étant donné l'existence du document d'urbanisme, était du ressort de la communauté de communes. »

Elodie Chantegrel : « En fait, l'exemple de la Vallée de l'Ance, et du Pays de Cunlhat, ce sont les deux ex-communautés de communes qui avaient un PLU intercommunal mais aussi bien ces dernières que les communes, elles n'ont jamais délibéré pour instaurer ce droit de préemption urbain. Donc de fait, il n'existe pas. »

Marc Joubert : « Très bien. Alors pourquoi ne pas délibérer pour que la CC ALF n'instaure pas ce DPU sur l'ensemble des communes qui disposent d'un document d'urbanisme ? »

Elodie Chantegrel : « Car ce n'est pas une obligation de la part de la CC ALF de le prendre sur l'ensemble des communes. C'est peut-être une discussion à avoir avec les communes concernées. Peut-être que certaines ne sont pas intéressées pour avoir le droit de préemption urbain. »

Marc Joubert : « ALF pourrait disposer de ce droit sur l'ensemble des communes disposant d'un DU, et lorsque l'une d'entre elles serait intéressée par un bien, la cocom pourrait lui déléguer ce droit. Il me semble que l'on ne franchit pas l'étape d'un seul coup. Et c'est cela qui m'interroge un peu. Par exemple, si demain, la Commune de Viverols veut préempter un bien, elle demande au président qu'il lui délègue le droit, et ainsi c'est fait pour l'ensemble des communes et on n'en parle plus »

Elodie Chantegrel : « Cette délibération n'est pas figée, elle peut évoluer à tous moments en fonction des besoins des communes. Et si par exemple la commune de Viverols veut exercer ce droit de préemption, elle peut venir voir la communauté de communes et dire « J'aimerais disposer du droit de préemption urbain, est-ce qu'on peut définir le périmètre sur ma commune – donc je rappelle que c'est uniquement sur les zones U et Au des documents d'urbanisme—sur tout ou partie de ces zones-là car ce n'est pas une obligation qu'il porte sur l'ensemble de la zone U. »

M. Le Président : « En fait Marc, la délibération comporte les demandes des communes. »

Elodie Chantegrel : « Si l'on prend les cas de Cunlhat et de Saint-Anthème, il y a sur ces communes une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain et le droit de préemption urbain est un réel outil qui leur permet de mener à bien leur politique en matière de l'habitat. Il est vrai que nous aurions pu faire le tour de toutes les communes qui disposent d'un

document d'urbanisme. Ce qui ne nous empêche pas de le faire et de reprendre une délibération sur les communes qui sont volontaires. On aura à nouveau cette question lorsque nous devrons élaborer le PLUi d'Ambert Livradois Forez et du coup, c'est l'ensemble des communes qui seront concernées par cette question. »

Marc Joubert : « Saut de puce ! on aurait pu tout faire d'un coup. C'est une délibération qui éventuellement en appellera une autre, c'est une perte de temps pour moi. »

Elodie Chantegrel : « Cette délibération vient aussi en écho à une délibération prise au mois de septembre et qui n'avait pas paru claire et bien comprise des élus. Aussi nous avons voulu tout remettre à plat et vraiment expliquer à tous ce qu'était le Droit de préemption urbain. »

Daniel Forestier : « Je rappelle que le droit de préemption urbain, peut être exercé en premier lieu par la communauté de communes qui peut avoir des projets sur un bâtiment. Mais je comprends ce que tu veux dire Marc, nous aurions pu le faire d'un coup ? pour tout le monde. »

Arnaud Provenchère : « Concernant le DPU pour les communes de l'ex-Pays d'Olliergues, en définitive, les déclarations d'intention d'aliéner arrivent en mairie et il faut qu'on les transfère à la communauté de communes. »

Elodie Chantegrel : « Oui effectivement, j'ai envoyé à chaque mairie du territoire de l'ex-pays d'Olliergues un petit document pour vous aider à suivre la trajectoire de cette DIA. En fait les mairies restent le point d'entrée de ces déclarations d'intention d'aliéner. Une fois que vous l'avez reçue, vous envoyez un courrier à ALF afin de nous informer de vos intentions. Puis c'est bien à la Communauté de communes de transférer au notaire son courrier en suivant l'avis de la mairie. »

Arnaud Provenchère : « Pourquoi ? si c'est la commune qui a le droit de préemption, pourquoi l'envoie-t-on à la communauté de communes ? on perd du temps en fait. »

Elodie Chantegrel : « C'est la communauté de communes qui a la compétence, car elle l'est également en matière de documents d'urbanisme ; l'un ne va pas sans l'autre. »

Marc Joubert : « C'est un petit peu fou puisque le droit de préemption de la communauté de communes n'est pas établi sur la commune de Viverols. On tourne en rond ; je continue à penser qu'il aurait été beaucoup plus intelligent de prendre une délibération pour l'ensemble des communes qui disposent d'un document d'urbanisme. »

Arnaud Provenchère : « Et donc après, une fois qu'on vous a envoyé le papier, vous demandez au Président, cela passe dans les bureaux ... ça prend combien ? une semaine ? deux semaines ? et après on répond, et nous, on a une réponse. »

Elodie Chantegrel : « Après cela dépendra de l'organisation que l'on va mettre en place avec les communes. Mais actuellement, nous envoyons le courrier au notaire ; en général, en une ou deux semaines, c'est fait... sachant qu'on a deux mois à partir du moment où la DIA a été réceptionnée en mairie. Donc, plus vite la mairie nous renvoie son courrier d'intention, plus vite nous répondons. Cela permet de raccourcir ce délai. »

Arnaud Provenchère : « Je trouve que l'on perd beaucoup de temps. Avant, lorsqu'il y avait des ventes, on recevait un coup de téléphone du notaire qui nous disait qu'il allait nous envoyer la DIA ; on savait qu'il y avait le DPU, puisque le conseil municipal avait délégué au Maire la compétence de cette décision. On rendait compte au conseil municipal suivant, et on renvoyait tout de suite la DIA avec le courrier. »

(Inaudible)

M. le Président : « Nous suivons dans la plupart des cas, et même toujours jusqu'à présent, ce que la commune a décidé. Mais comme la communauté de communes peut préempter, il faut bien que ça passe par elle, à un moment donné. »

Arnaud Provenchère : « Il y a bien aussi un droit de préemption en ce qui concerne les fonds de commerce ? »

Olivier Gallo-Selva : « Non, nous ne l'avons pas instauré au niveau d'ALF. »

Arnaud Provenchère : « A Olliergues, il existe en tout cas. »

M. le Président : « Bien Elodie va regarder cela dans le détail. Et si Marc tu souhaites que nous inscrivions Viverols avec les communes sur lesquelles nous exerçons le DPU, nous pouvons le rajouter aujourd'hui sur la délibération. »

Marc Joubert : « C'est juste une question de logique ; je n'ai pas pour l'instant, l'intention d'aliéner quoi que ce soit, mais je dis juste que ce n'est pas un bon fonctionnement. »

M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

### **Modification n°2 du PLUi du Pays d'Olliergues**

Cf. délibération n°11.

Unanimité.

M. le Vice-président précise que cette seconde modification coûte 35 000 € à la charge d'ALF.

M. le Président indique que ces modifications de PLUi (celle-ci et celles qui vont suivre) sont toutes à la charge de la communauté de communes, et qu'au vu des conclusions du débat d'orientation budgétaire, il serait utile de se poser quelques questions.

Marc Joubert : « Il serait bon que les communes concernées par ces modifications participent... »

M. le Président : « Oui c'est ce que je voulais dire, Marc, merci d'avoir décodé. »

### **Révision allégée n°1 du PLUi du Pays de Cunhat**

Cf. délibération n°12.

Unanimité.

### **PLUi de la Vallée de l'Ance – recrutement d'un bureau d'études**

Cf. délibération n°13.

Unanimité.

Fabienne Gachon : « Pourquoi ne recrute-t-on pas qu'un seul bureau d'études pour toutes ces révisions de PLUi ? »

Elodie Chantegrel : « En fait, il nous faut une délibération par documents d'urbanisme. Puis nous allons lancer un marché commun, avec différents lots, un lot par modification... »

Fabienne GACHON : « Du coup, la Vallée de l'Ance devra attendre. »

Elodie Chantegrel : « Non, au contraire, cela va aller plus vite puisqu'un gros travail a déjà été fait en interne. »

Régine Fabry : « Quel est le montant global de toutes ces révisions ? »

Elodie Chantegrel : « Je n'ai plus les coûts en tête... »

François Dauphin : « C'est 78 540 € pour les trois. Le coût des études a été pris en compte dans cette somme. »

M. le Président précise qu'on ne peut bénéficier d'aucune aide lorsqu'il s'agit de révision.

Corinne Romeuf : « Et pourquoi ces études ne peuvent-elles être faites en interne ? »

Elodie Chantegrel : « Je suis seule au service « Habitat » et je ne peux pas tout faire. »

M. le Président : « C'est un choix, mais on pourrait aussi embaucher... »



Marc Joubert : « On peut embaucher, oui, mais est-ce qu'il n'existe pas sur le marché des free-lance, c'est-à-dire des gens qui sont à leur compte dans ce domaine, et au lieu de payer des bureaux d'études complets, on paie une seule personne qui fait toutes les études. »

Olivier Gallo-Selva : « c'est un appel d'offre et quand on dit bureau d'études, on n'empêche pas un free-lance de se présenter et s'il est mieux-disant, c'est effectivement une possibilité. »

M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

### **Approbation de la révision générale du PLU d'Ambert**

Cf. délibération n°14.

Unanimité.

Marc Joubert : « En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, je vois qu'il y a un encadrement de la part de l'Etat pour leur installation au sol dans les zones A ou N, et l'interdiction de la chambre d'agriculture... qu'est-ce qui prime ? »

Guy Gorbinet : « A un moment donné, il faudra s'arrêter. On ne veut pas du nucléaire, on ne veut pas des éoliennes, on ne veut pas du photovoltaïque... »

Marc Joubert : « Qu'on veuille du photovoltaïque, Guy, je suis tout à fait d'accord mais on a une quantité de toits en mesure de les accueillir... au lieu de mettre des panneaux au sol, ce qui pour moi est lamentable.

Guy Gorbinet : « Des panneaux photovoltaïques au sol, cela peut être aussi des panneaux surélevés où les animaux, les moutons peuvent aller paître, cela existe sur le territoire et même sur d'autres. Après, il faut savoir ce qu'on veut ! On ne veut plus du nucléaire, et on ne veut pas des autres énergies, il va bien falloir trouver une solution. »

Marc Joubert : « Nous avons des instances qui nous donnent une belle illustration de ce que tu dis, Guy, nous avons le Parc qui s'est prononcé contre l'interdiction du petit hydraulique sur son territoire ! donc les énergies propres, on en pense ce qu'on veut. »

Guy Gorbinet : « Oui ; on ne dit pas qu'on va en installer mais il y a des gens qui sont intéressés par les panneaux photovoltaïques sur le territoire ; et je rappelle qu'il existe un gros projet avec le VALTOM, sur le site du Poyet. »

Marc Joubert : « Je suis d'accord, mettre des panneaux sur le site du Poyet, ça ne me choque pas. Mais tu ne vas pas comparer le site du Poyet avec des terres agricoles. »

Guy Gorbinet : « Marc, écoute moi bien ... Je crois que sur le PLU d'Ambert -- et on n'était pas tout à fait d'accord entre la loi et le SCoT, mais on l'a fait -- la Commune d'Ambert a rendu 250 ha au monde agricole. »

Marc Joubert : « On ne va pas te reprocher ça, Guy, mais ce serait quand même dommage que demain, on se retrouve avec 250 ha de panneaux photovoltaïques. Moi, mon problème, il est là. »

Elodie Chantegrel : « M. Joubert, si je peux apporter une précision... sur le Département du Puy-de-Dôme, ni la Chambre d'Agriculture, ni le Parc, ni les Services de l'Etat ne sont favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques au sol dans les zones agricoles et dans les zones naturelles, et c'est cela, qu'on retrouve dans leurs avis. »

Gérard Cornou : « Il me semble que la communauté de communes avait institué une commission « Urbanisme », et cela pourrait être une étape, un moment où un groupe d'élus qui sont volontaires puissent débattre des problèmes que nous avons soulevés ce soir, afin de les résoudre plus facilement et apporter des solutions lors des conseils. »

François Dauphin : « Cette commission, je suis d'accord, nous allons la réunir ; nous avons dû en annuler pas mal avec la crise sanitaire liée au COVID. Mais c'est la commission de la commune d'Ambert qui travaille sur le sujet, puisque c'est leur propre PLU. Et je me vois mal donner des

conseils à la Commune d'Ambert. Ici, ce sont les avis de l'Etat, nous sommes obligés de passer là-dessus. »

Gérard Cornou : « Je ne remets pas en question le travail de la commission d'Ambert, puisque j'y ai participé avant 2017, et je crois qu'ils ont beaucoup travaillé dessus... »

François Dauphin : « Je suis d'accord avec toi, nous pourrions créer une commission qui travaillerait sur tous ces problèmes d'énergies renouvelables. »

M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

.....  
21 h 30 – Départ : Marie-Laure Nunes – (66 présents – 10 pouvoirs – 76 votants)  
.....

### **Petites Villes de Demain – Signature de la convention**

Cf. délibération n°15.

Unanimité.

Michel Sauvade : « Le hasard fait que j'ai eu une présentation de ce dispositif de la part de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Et au-delà des villes qui ont été retenues, c'est l'accès au club des « Petites villes de Demain », qui est possible ... c'est le point 2 de la délibération, l'ANCT, nous a bien précisé que l'accès à ce dispositif était ouvert et donc que n'importe quelle autre commune, qui souhaiterait participer à cet échange d'expérience, pourrait le faire. Je pense particulièrement, sur le canton d'Ambert, à des communes qui ont une fonction de centralité comme Saint-Anthème ou Viverols, ou bien Saint-Germain l'Herm, ou Olliegues ... Elles peuvent y prétendre ; je pense que pour une fois, c'est très ouvert, et cela n'a pas l'air trop normatif et je pense aussi, qu'on est toujours plus intelligent quand on réfléchit à plusieurs ; alors n'hésitez pas à investir ce dispositif même si vous n'êtes pas les trois communes évoquées ici. Cela peut s'ouvrir aussi à des communes qui n'auraient pas forcément fonction de centralité. »

Didier Liennart : « Cela renvoie à la question du travail qui est mené entre les services de la cocom et les différentes communes. Il ne faut vraiment pas hésiter à solliciter – sachant qu'il n'y a qu'une seule personne qui travaille dans le service, c'est Elodie – à solliciter la communauté de communes sur tous les projets que vous pouvez avoir, car le dispositif « Petites villes de demain », est intéressant, mais il en existe d'autres. L'Etat a mis en place un site qui vous permet, en fonction de vos projets, de repérer les financeurs potentiels extrêmement divers, publics ou privés. Cela, Elodie peut vous le communiquer facilement. N'hésitez pas à solliciter la Communauté de communes car nous disposons d'informations, et nous commençons à constituer des réseaux ; et cela peut être un bénéfice, tout du moins en termes de réflexion pour l'ensemble des communes du territoire d'ALF. »

Michel Sauvade : « Oui... ou même localement, nous avons par exemple l'atelier d'urbanisme du Parc, à une moindre échelle. »

Marc Joubert : « Daniel, tu parlais tout à l'heure de budget, un poste de chef de projet, c'est un poste pérenne ? nous avons un financement ? »

Didier Liennart : « Non, ce n'est pas un poste pérenne. Je m'étais expliqué lors d'un précédent conseil, sur les différents dispositifs initiés par l'Etat. Aujourd'hui, on est dans une logique de contractualisation qui conduit à ne plus avoir en face de nous des fonctionnaires, mais des chargés des missions, embauchés sur la durée d'un programme ; par exemple pour Petites villes de Demain, c'est cinq ans. L'Etat intervient sur l'amorçage, mais il serait bon, à mon avis, d'aller bien au-delà car c'est une question centrale, et on ne peut se satisfaire qu'il se résume à trois communes. Il serait bon de mettre beaucoup plus, et de faire en sorte que toutes les communes puissent bénéficier d'un plan d'Etat concernant l'aménagement du territoire et la revitalisation de nos communes. Mais c'est

un autre débat... On fait avec ce que l'on a, mais c'est dommageable, car, je vous le dis très clairement : on peut dénigrer le fonctionnaire, mais son statut fait qu'il est en mesure de ne pas subir des pressions et de rester neutre dans son travail. Un chargé de mission qui a un contrat à durée déterminée, n'a pas tout à fait les mêmes armes pour résister à des gens qui chercheraient à l'emmener vers des directions où il ne souhaiterait pas aller. C'est un vrai problème. Aussi cet amorçage, c'est bien mais demain comment fera-t-on pour financer ? »

Olivier Gallo-Selva : « Pour compléter les informations par rapport à ce type d'emploi, le législateur a créé les contrats de mission, qui sont des emplois qui vont d'une durée de 1 à 5 ans ; c'est typiquement ces emplois (cf. supra) qui vont rentrer dans le cadre des contrats de mission puisqu'auparavant, on était un peu face à des vides juridiques et des situations compliquées. »

Marc Joubert : « Si je synthétise, c'est donc un contrat d'environ 18 mois car je vois que les communes devront avoir fait leur projet dans ce délai ; Michel Sauvade dit que c'est de l'amorçage donc, pendant un an l'Etat va abonder au poste et dans le futur, la CC se retrouve toute seule. »

Didier Liennart : « Dans le cas présent, c'est un engagement sur cinq ans ; ce n'est pas 18 mois. Il y a une première phase consacrée aux études, puis il y aura le suivi des opérations qui seront mises en œuvre ; donc l'engagement de l'Etat porte bien sur cinq ans. »

Michel Sauvade : « Sous couvert de confirmation par M. le Sous-préfet, mais l'accompagnement, en termes de personnel des MSAP était de deux ans. »

Olivier Gallo-Selva : « Nous ne sommes pas du tout dans le même contexte. La MSAP est créée pour durer ; alors qu'ici là, nous sommes vraiment dans un contrat de mission, comme on a pu en connaître pour les contrats de rivières : c'est-à-dire qu'il y a un temps déterminé pour mener un certain nombre d'actions et d'études, qui peut aller d'un à cinq ans. Comme le disait M. le Vice-président, ce sont dix-huit mois d'études puis trois ans et demi d'actions. Et là nous serons typiquement dans le cadre des contrats de missions. A la fin des cinq ans, sa mission sera terminée. S'il est décidé de créer un poste de fonctionnaire par la suite, c'est vous qui en prendrez la décision, mais en l'espèce, le contrat « Petites Villes de Demain » s'arrête, et la personne sait, au moment où elle signe, que son contrat s'arrête au terme de ces cinq ans »

M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

## **PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »**

### **Convention Ecosystem 2021/2026**

Cf. délibération n°16

Unanimité

### **Modification du règlement intérieur du SPANC**

Cf. délibération n°17

Unanimité

### **Actualisation des tarifs du SPANC**

Cf. délibération n°18

Unanimité

### Tarification Incitative – choix du scénario 3

Cf. délibération n°16

Unanimité

Bruno Paul : « Est-ce qu'en ce moment, il n'y a pas une notion de distance, entre le point de collecte et l'utilisateur qui serait de 200 m ? »

François Fournioux : « C'est une jurisprudence qui existait pour demander l'exonération de la TEOM, qui était non pas de 200 mais de 400 m ; et nous délibérons chaque mois d'octobre pour dire que nous refusons l'exonération de la TEOM, car ce n'est pas parce qu'on est éloigné du point de collecte qu'on n'utilise pas le service. Et en particulier les déchetteries, car les ordures ménagères représentent 40% du service ; on devrait d'ailleurs plutôt parler du budget « déchets », et les gens vont aussi aux déchetteries. »

Chantal Facy : « Par exemple, je n'ai pas de bacs jaunes, j'habite dans un hameau, je vais directement à la déchetterie, alors comment cela va-t-il être géré à la déchetterie ? »

François Fournioux : « Je vais être très honnête, je ne sais pas ; la question des déchetteries se pose et différents scénarios sont étudiés lorsqu'on passe à la tarification incitative. Il y a le système du badge, la limitation du nombre d'accès... la question aussi : « est-ce qu'on tarifie les emballages » ? en général, on ne fait payer que les ordures ménagères, mais par exemple, le Syndicat du Bois de l'Aumône a fixé un tarif OM et un tarif « tri sélectif », dix fois inférieur, mais il le facture aussi... A ce niveau-là de l'étude, je sais que le Bureau d'études doit travailler sur ce point. »

Guy Gorbinet : « Quel serait le tarif de facturation des sacs prépayés ? »

François Fournioux : « Il y a différentes solutions à étudier au sujet de ce tarif de facturation des sacs sur ce scénario 3 ; est-ce qu'une personne qui est toute seule à la maison, on produit environ 50 litres d'ordures ménagères par mois, sachant qu'elles sont censées être débarrassées de nos déchets putrescibles. Ce qui signifie qu'on donnerait 12 sacs, à chaque personne par foyer. Cependant, on en donnerait plus ; dans la base du prix, on en donnerait 20... L'idée pourrait être également de rembourser les sacs inutilisés. On voudrait donc étudier plusieurs systèmes. En fait, si on s'amuse à étudier le coût d'un sac « ordures ménagères », (lorsqu'on met un sac noir dans sa poubelle), personne ne se rend compte du coup que cela peut avoir... mais cela coûte entre 5 et 8 € un sac d'ordures ménagères. On ne s'en rend pas forcément compte mais c'est son prix de revient. »

(Inaudible)

François Fournioux : « Oui les sacs jaunes sont recyclables. Et c'est la Suisse qui utilise le système des sacs prépayés. »

M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.